

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS ET ASSIMILES



SICTOM VELAY PILAT

13 route de l'Innovation - Z.I. La Garnasse / La Font du Loup - 43240 Saint-Just Malmont
accueil@sictomvelaypilat.fr - 04 77 35 69 64

www.sictomvelaypilat.fr

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	1
A. TERRITOIRE DESSERVI	1
B. COMPETENCES	3
C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	4
D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT	5
1. LES INSTALLATIONS	5
2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	6
a) Les moyens humains	6
b) Les moyens matériels	7
II. INDICATEURS TECHNIQUES	8
A. COLLECTE	8
1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	10
a) Les fréquences de collecte.....	10
b) Le nombre de conteneurs	11
c) Les quantités collectées	13
d) Les kilomètres parcourus	16
2. COLLECTE EN DECHETERIES	17
a) La fréquentation	18
b) Les quantités collectées	19
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE	22
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT	23
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL	24
DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX	25
B. BILAN	26
C. TRAITEMENT	27
1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND	28
a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois.....	29
b) Les déchets enfouis	31
2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM	33
3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY	34
4. AUTRES TRAITEMENTS	36
a) Le verre	36
b) Le compostage :	37
III. INDICATEURS FINANCIERS	39
A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39
1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2022 :	39
2. Nature des charges.....	40
3. Nature des produits.....	40
4. Couverture des charges par les produits	41
5. Coûts aidés par flux de déchets	42
6. Répartition des charges par flux et par étape technique.....	42
7. Evolution des coûts tous flux confondus	43
B. INVESTISSEMENT	44
IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION	45
V. ORIENTATIONS 2023	47

I. CONTEXTE

A. TERRITOIRE DESSERVI

Créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute-Loire et 6 communes de la Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay Pilat est un syndicat mixte fermé.

Aujourd'hui le territoire desservi compte 24 communes composé de 3 communautés de communes soit 37 064 habitants.

Les 3 communautés de communes se décomposent ainsi :

CC LOIRE SEMENE (43) : 7 communes

Aurec sur Loire – La Séauve sur Semène – Pont-Salomon – St-Didier en Velay – St-Ferréol d'Auroure – St-Just Malmont – St Victor Malescours

CC MONTS DU PILAT (42) : 16 communes

Bourg Argental – Burdignes – Colombier – Graix – Jonzieux – La Versanne – Le Bessat – Marthes – Planfoy – St-Genest Malifaux – St-Julien Molin Molette – St-Régis du Coin – St-Romain les Atheux – St-Sauveur en Rue – Tarentaise – Thélis la Combe

CC PAYS DE MONTFAUCON (43) : 1 commune

St Romain Lachalm



La population est répartie comme suit :

Population du territoire	Population totale	Population DGF	Densité moyenne
CC Loire Semène	20 523	21 356	181,78 hab./km ²
CC Monts du Pilat	15 430	17 125	50.29 hab./km ²
CC Pays de Montfaucon - St Romain Lachalm	1 111	1 213	58,44 hab./km ²
TOTAL	37 064	39 694	84.48 hab./km²

La population totale : Elle comprend la population municipale (résidence principale) + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur.

La superficie totale du territoire est de **438.7 km²**.

Superficie du territoire	Superficie km ²	Parts de résidences secondaires	Parts de résidences principales	Logements vacants
CC Loire Semène	112,9	6%	85%	9%
CC Monts du Pilat	306,8	16%	75%	9%
CC Pays de Montfaucon- St Romain Lachalm	19.0	14%	75%	11%
TOTAL	438,7			

B. COMPETENCES

Le SICTOM Velay Pilat exerce **4 compétences du 01/01/2022 au 30/06/2022** :

- **La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** avec la mise en place de contenants à usage collectif uniquement ;
- **La collecte sélective** des déchets ménagers valorisables issus du tri sélectif des administrés avec la mise en place de contenants spécifiques ;
- **La création ainsi que la gestion des déchetteries ainsi que le traitement des déchets issus de la collecte en déchetterie** (gravats, encombrants...).
- **Le traitement :**
 - Des déchets ménagers et assimilés pour leur fraction non valorisable ;
 - Des Déchets Industriels Banals (DIB) ou des Déchets d'Activités Economiques (DAE) tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ;

Depuis le 1^{er} juin 2022, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés et des DIB/DAE a été transférée au SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Velay Pilat est administré par un comité syndical composé de **48 délégués** titulaires (et 48 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes (conseils communautaires des 3 communautés de communes adhérentes).

Le comité syndical est l'instance où sont prises toutes les décisions concernant le fonctionnement du syndicat. Ainsi, il :

- Définit la politique du syndicat
- Vote le budget
- Décide des travaux à mettre en œuvre

En 2022, **six comités syndicaux se sont tenus** (janvier, mars, juin, juillet, septembre, décembre).

Le comité syndical délègue une partie de ses pouvoirs au Président et également au Bureau.

En 2022, le Bureau s'est réuni à sept reprises.

Le comité syndical a proclamé Monsieur Frédéric GIRODET, Président, et a fixé la composition du Bureau comme suit :

Frédéric GIRODET	Président
Denis THOUMY	1^{er} Vice-Président
Bernard BOURGIE	2^{eme} Vice-Président
Nicolas PEYRARD	3^{eme} Vice-Président
Didier PINOT	4^{eme} Vice-Président
Elisabeth ROYON	1 ^{er} membre du Bureau
Bernard COLLIN	2 ^{eme} membre du Bureau
Daniel DURIEUX	3 ^{eme} membre du Bureau
Paul THIOLLIERE	4 ^{eme} membre du Bureau
Gérard LINOSSIER	5 ^{eme} membre du Bureau
Caroline BERGERE	6 ^{eme} membre du Bureau

Le Président a donné les délégations de fonctions suivantes aux 4 vice-Présidents :

Denis THOUMY	1 ^{er} Vice-Président	Marchés Publics – Traitement des déchets
Bernard BOURGIE	2 ^{eme} Vice-Président	Organisation des collectes
Nicolas PEYRARD	3 ^{eme} Vice-Président	Prévention - Communication
Didier PINOT	4 ^{eme} Vice-Président	Optimisation financière et organisationnelle

D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT

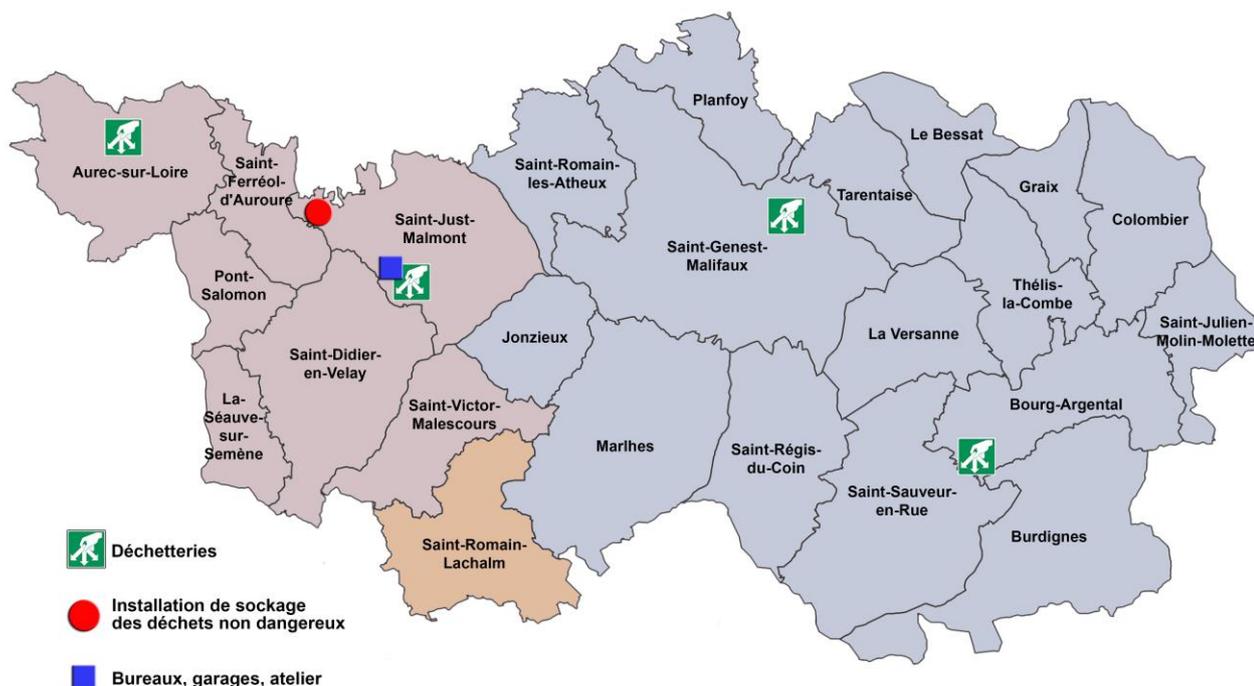
1. LES INSTALLATIONS

- Le siège du SICTOM Velay Pilat se situe à St-Just Malmont, avec les bureaux administratifs, le garage et l'atelier mécanique : *13 route de l'Innovation, ZI la Garnasse / La Font du Loup 43240 St Just Malmont*

- Quatre déchèteries :
 - Aurec sur Loire – *Lieu-dit la Teinturerie, Route de Nurol, 43110 Aurec sur Loire*
 - St-Just Malmont – *ZI La Font du Loup 43240 St Just Malmont*
 - Bourg Argental – *Lieu-dit le Noharet 42220 Bourg Argental*
 - St-Genest Malifaux – *Le Pré 42660 St Genest Malifaux*

- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) – *Lieu-dit le Combau 43240 St-Just Malmont.*

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement au SYMPTTOM, cette installation lui a été transférée, excepté la plateforme des déchets verts et du bois.



2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

a) Les moyens humains

En 2022, le SICTOM Velay Pilat compte 33 agents, représentant **31.01 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

Filière Administrative :

1 Directrice (1 ETP)
1 Gestionnaire Ressources Humaines / Comptabilité (1 ETP)
1 Chargé de Communication/Prévention (0.54 ETP)
1 Assistante ressources humaines (0,8 ETP)

Filière Technique :

1 Responsable d'exploitation (1 ETP)
1 Mécanicien (1 ETP)
1 Opérateur de pesées (0.80 ETP)
1 Agent chargé du compactage des déchets (1 ETP)
1 Agent d'entretien (0.11 ETP)

1 Responsable des collectes (1 ETP)
18 agents de collecte OMR et collecte sélective (18 ETP)
4 gardiens de déchetteries (3.76 ETP)
1 chauffeur collecte des bennes de déchetteries (1 ETP)

→ Collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.
Six équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière.

Un responsable de collecte veille au bon déroulement des collectes.

Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Equipe 4	Equipe 5	Equipe 6
Jonzieux Marlhes St Romain L. St Romain A. St Victor M.	St Just M. Le Bessat Planfoy Tarentaise	La Séauve St Didier en V Pont Salomon St Ferréol	St Genest Thélis la Combe La Versanne Graix Colombier	Aurec St Ferréol (1 j pour les bacs jaunes)	Bourg Argental St Sauveur Burdignes St Julien Molin Molette Colombier

→ Déchèteries

Un gardien par déchèterie accueille et oriente les usagers et assure l'entretien de la déchèterie.
Un à deux chauffeurs selon les périodes sont chargés de l'enlèvement et du vidage des bennes de déchèteries et du compactage de celles-ci.

→ Exploitation

Un responsable d'exploitation s'occupe de l'entretien des véhicules et des équipements techniques (déchettes, ISDND...).

Deux agents sur le site de l'ISDND : un agent d'accueil chargé de la pesée et un agent chargé du compactage des déchets.

Il est régulièrement fait recours à des contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents titulaires absents (congés annuels, congés maladie...).

b) Les moyens matériels

7 camions BOM (bennes à ordures ménagères) de 16 m³ à 21 m³, dont 1 pour le dépannage

2 camions avec bras de manutention pour les déchetteries,

1 packmat

2 compacteurs (transférés au SYMPTTOM depuis le 01/06/2022 dans le cadre du transfert de la compétence traitement)

2 manuscopiques,

4 véhicules utilitaires pour les services (1 Peugeot 208 - 2 Master - 1 Isuzu).

Les véhicules sont amortis sur 7 ans et renouvelés régulièrement.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

A. COLLECTE

Le schéma de collecte :

Type de déchets	Contenants	Collecte	
Ordures Ménagères (OMR)	Bacs verts individuels	Porte à porte	En régie*
	Bacs verts collectifs	Points de regroupement	
Tri sélectif multi matériaux (Emballages légers recyclables + Journaux magazines)	Bacs jaunes collectifs		
Emballages légers recyclables	Colonnes	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestataire de service - SUEZ
Journaux magazines			
Verre			Prestataire de service - GUERIN
Autres déchets	Bennes, caissettes, colonnes...	Déchèteries	En régie ou Eco organismes

***Sur la commune d'Aurec sur Loire, les hameaux de Mons et Beauvoir sont collectés par St-Etienne Métropole (SEM)** pour des raisons de proximité avec la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. SEM réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre des habitants de ces deux hameaux.

Sur la commune de St Romain Lachalm, 1 point de collecte sur le hameau de Lichemialle qui est collecté par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) pour des raisons de proximité avec la commune de St Pal de Mons. La CCMVR réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre de ce point.

Les contenants :

- **Points de regroupement, conteneurs de 750 litres (bacs verts et jaunes)**

Certains points de regroupement sont équipés de caches conteneurs.

Ces derniers ont été réalisés par les Communautés de Communes et par les communes.



Le SICTOM poursuit sa volonté d'uniformiser la pré-collecte en points de regroupement. Les avis portés sur les demandes de permis de construire ou sur les demandes de lotissements visent à favoriser la collecte en points de regroupement.

Les nouveaux conteneurs individuels ne sont plus acceptés.

La dotation des usagers en contenants pour déposer les déchets ménagers reste de la responsabilité du SICTOM.

En 2022, 175 conteneurs (100 bacs verts et 75 bacs jaunes) de 750 litres ont été commandés pour être mis à disposition des communes afin de renouveler le parc existant et équiper de nouveaux points.

- **Conteneurs individuels** (bacs verts) : principalement sur les communes d'AUREC SUR LOIRE et de SAINT GENEST MALIFAUX

- **Colonnes d'apport volontaire EMBALLAGE**



- **Colonnes d'apport volontaire PAPIER**



- **Colonnes d'apport volontaire VERRE**



100% de la population est desservie par les modes de collecte ci-dessus.

1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

Les OMR sont les déchets ordinaires provenant de l'activité d'un ménage, de nature variable après le tri à la source.

Les EMR sont les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective :

- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes catalogues...)
- Cartons et cartonnettes d'emballages
- Bouteilles et flacons en plastiques
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques en acier et aluminium (canettes...)

a) Les fréquences de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sont acheminées par les équipes de collecte à l'ISDND de St Just Malmont, le tri sélectif hors verre est acheminé au centre de tri de Firminy.

▪ **Bacs verts**

La collecte des OMR est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaine selon les secteurs.

▪ **Bacs jaunes**

La collecte des bacs jaunes est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence allant d'une semaine sur deux à deux fois par semaine selon les secteurs.

▪ **Colonnes de tri sélectif**

Colonnes Emballages et Papiers : la collecte est organisée et réalisée par le prestataire qui élabore ses itinéraires afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

Colonnes Verre : la collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

b) Le nombre de conteneurs

▪ Bacs verts et jaunes

Type de bacs	Nombre de bacs	Nb d'hab/point
Verts individuels	2 451	15
Verts collectifs	2 060	18
Jaune collectifs	1 698	22

Au 31/12/2022, **3 758 bacs collectifs et 2 451 bacs individuels** sont répartis sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE BACS au 31-12-2022				
C.C	Communes	VERT Individuel	VERT Collectif	Jaune Collectif
C.C Loire Semène	PONT SALOMON	15	149	128
	SAINT FERREOL D'AUROURE	25	133	105
	AUREC SUR LOIRE	1 226	266	225
	LA SEAUVE SUR SEMENE	46	88	97
	SAINT DIDIER EN VELAY	117	213	196
	SAINT JUST MALMONT	42	249	167
	SAINT VICTOR MALESCOURS	11	48	40
C.C Monts du Pilat	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	3	70	41
	BOURG ARGENTAL	54	148	119
	SAINT SAUVEUR EN RUE	1	62	52
	BURDIGNES	9	16	13
	COLOMBIER	2	26	13
	TARENDAISE	2	30	25
	LE BESSAT	19	30	30
	PLANFOY	32	45	49
	SAINT GENEST MALIFAUZ	539	128	101
	JONZIEUX	136	49	59
	SAINT ROMAIN LES ATHEUX	44	54	59
	MARLHES	78	76	70
	LA VERSANNE	10	33	18
	THELIS LA COMBE	2	17	7
	GRAIX	5	13	10
SAINT REGIS DU COIN	25	41	18	
C.C Pays de Montfaucon	SAINT ROMAIN LACHALM	8	76	56
TOTAL		2 451	2 060	1 698

▪ Colonnes de tri sélectif

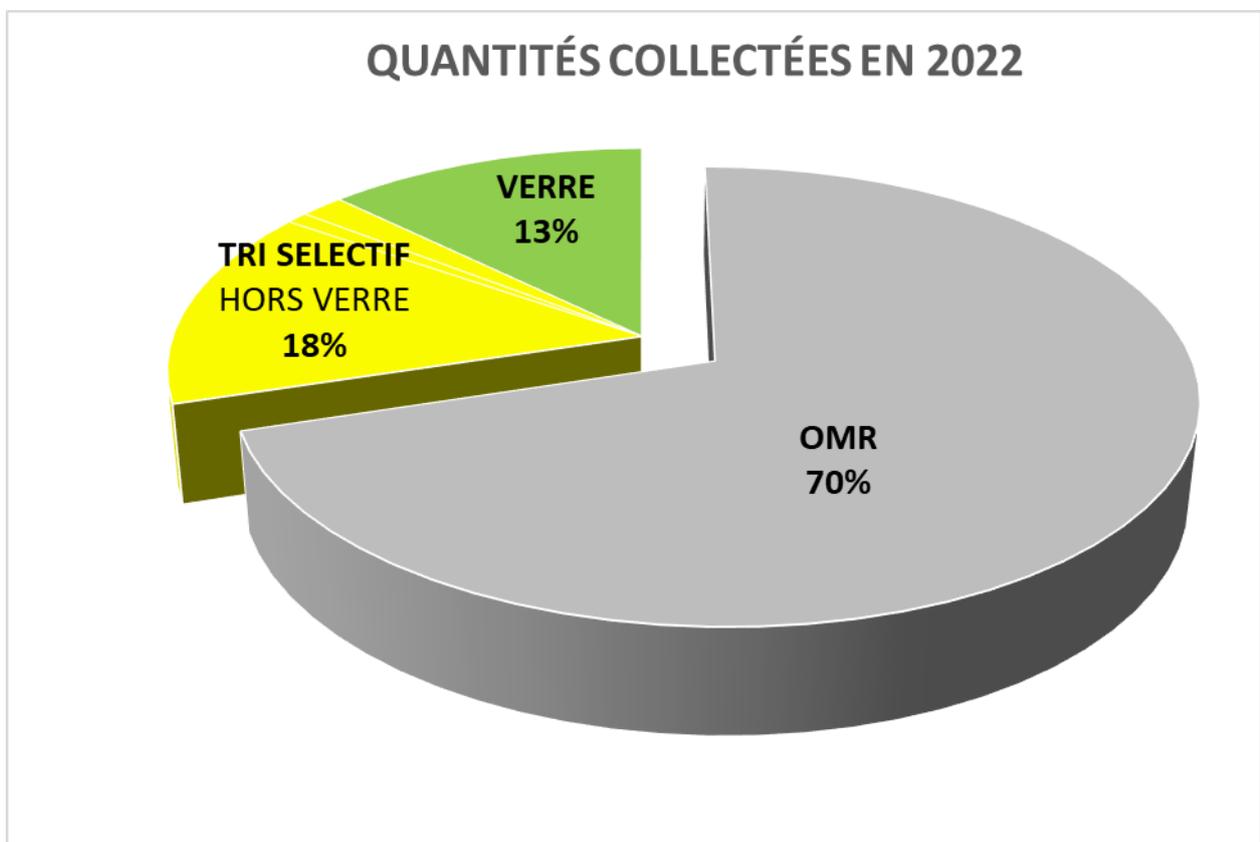
Type de colonnes	Nombre de colonnes	Nb d'hab/point
Emballages	66	562
Papiers	55	674
Verre	142	271

Au 31/12/2021, **263 colonnes de tri sélectif** sont réparties sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE COLONNES au 31-12-2022				
C.C	Communes	Emballage	Papiers	Verre
C.C Loire Semène	Aurec sur Loire	4	2	18
	Pont Salomon	3	3	7
	La Séauve sur Semène	2	2	7
	St Didier en Velay	6	5	10
	St Ferreol d'Auroure	1	1	8
	St Just Malmont	9	6	21
	St Victor Malescours	2	2	2
C.C des Monts du Pilat	Bourg Argental	7	6	13
	Burdignes	0	0	1
	Colombier	1	1	1
	Graix	1	1	2
	Jonzieux	3	1	6
	Le Bessat	1	1	2
	La Versanne	1	1	2
	Marlhes	2	2	4
	Planfoy	1	1	4
	St Genest Malifaux	7	7	10
	St Julien Molin Molette	4	3	6
	St Régis du Coin	1	1	1
	St Romain les Atheux	1	1	2
	St Sauveur en Rue	2	3	5
	Tarentaise	1	1	2
Thélis la Combe	1	1	1	
C.C Pays de Montfaucon	St Romain Lachalm	5	3	7
TOTAL		66	55	142

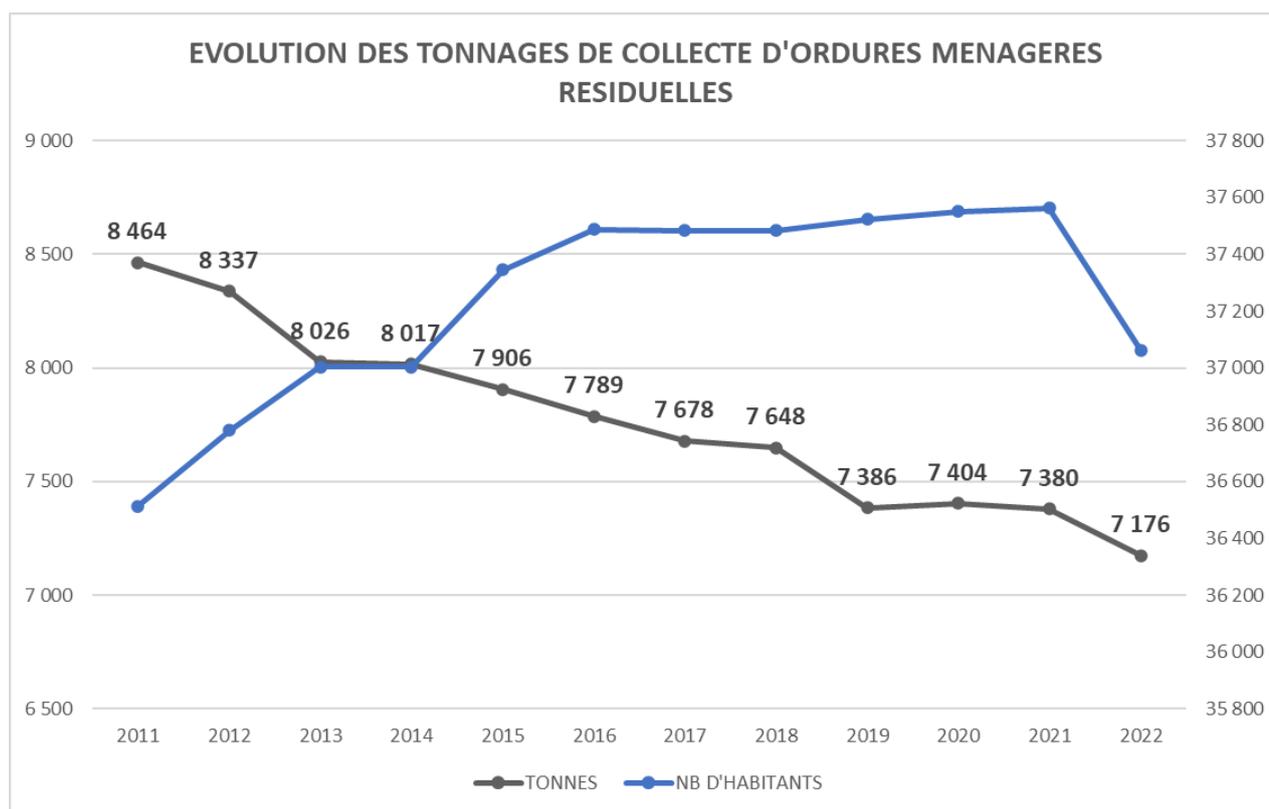
c) Les quantités collectées

Type de collecte	Tonnes collectées						% N/N-1
	2019	2020	2021	2022	%	Kg/Hab	
OMR	7 386,00	7 404,00	7 379,70	7 175,78	70%	193,61	-2,76%
BACS JAUNES	1 585,00	1 513,00	1 531,00	1 518,78	15%	40,98	-0,80%
COLONNES EMBALLAGE	72,00	70,00	90,00	85,04	1%	2,29	-5,51%
COLONNE PAPIERS	195,00	196,00	182,00	180,03	2%	4,86	-1,08%
VERRE	1 052,00	1 307,00	1 332,00	1 347,00	13%	36,34	1,13%
TOTAL CS	2 904,00	3 086,00	3 135,00	3 130,85	30%	84,47	-0,13%
TOTAL COLLECTE	10 290,00	10 490,00	10 514,70	10 306,63	100%	278,08	-1,98%



Evolution des quantités collectées depuis 2011 (en T)

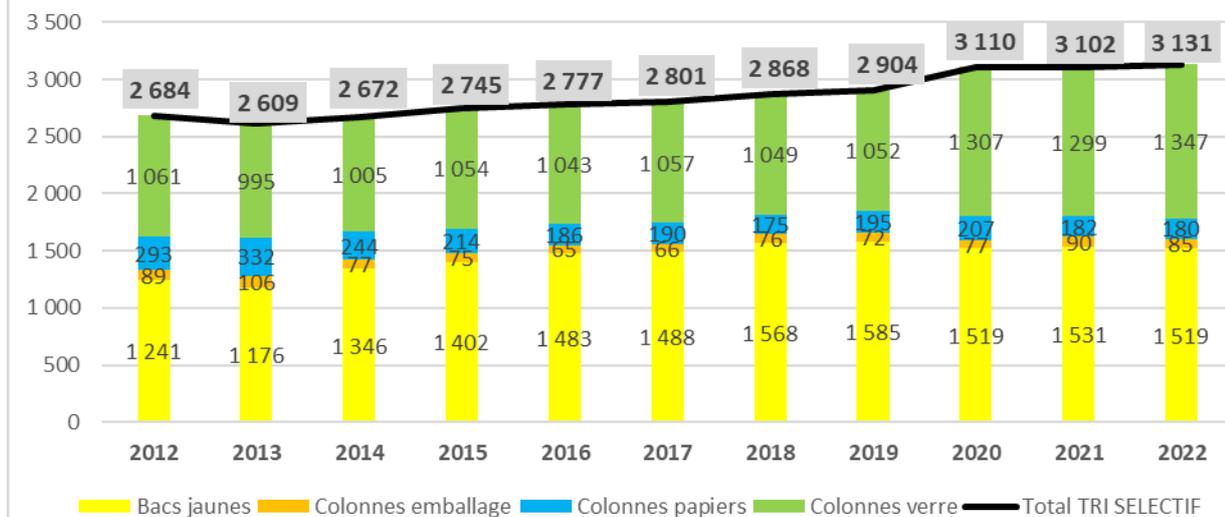
Année	OM	TRI SELECTIF HORS VERRE			TRI SELECTIF VERRE
		Bacs jaunes	Colonnes emballage	Colonnes papiers	Colonnes verre
2011	8 464	1 212	86	292	997
2012	8 337	1 241	89	293	1 061
2013	8 026	1 176	106	332	995
2014	8 017	1 346	77	244	1 005
2015	7 906	1 402	75	214	1 054
2016	7 789	1 483	65	186	1 043
2017	7 678	1 488	66	190	1 057
2018	7 648	1 568	76	175	1 049
2019	7 386	1 585	72	195	1 052
2020	7 404	1 519	77	207	1 307
2021	7 380	1 531	90	182	1 299
2022	7 176	1 519	85	180	1 347



La quantité d'OMR a fortement diminuer en 10 ans (-1161 kg entre 2012 et 2022). Les quantités collectées en 2022 diminuent : **193 kg/hab. soit -2.8% par rapport à 2021** et ce indifféremment de la légère baisse de population.

La moyenne nationale est de 248 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE



La quantité totale **de collecte sélective** est en légère augmentation par rapport à 2021 : **84.6 kg/hab. en 2022** et ce, malgré la baisse de population.

La moyenne nationale est de 82 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

↪ La quantité de **collecte de verre** est de **36 kg/hab. en 2022**.

La moyenne nationale est de 32 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

d) Les kilomètres parcourus

2022			
Type de collecte	Véhicules	Nb de km parcourus	Gasoil consommé (en litres)
Collecte en régie	Bourg-Argental	30 796	15 122
	Saint-Didier-en-Velay	18 210	11 333
	Saint-Just-Malmont	21 506	11 945
	Aurec-sur-Loire	19 818	12 319
	Saint-Genest-Malifaux	24 281	11 577
	Jonzieux	23 320	11 384
	Véhicule de remplacement	11 377	6 399
TOTAL COLLECTE BOM		149 308	80 080
Enlèvement des bennes de déchèteries en régie	2 véhicules	34 757	16 119
		23 202	9 650
TOTAL DECHETTERIES AMPLIROLL		57 959	25 769
Peugeot 208		4 057	236
ISUZU 4x4		5 581	623
MASTER Fourgon	2 véhicules	12 000	1 020
TOTAL VEHICULES UTILITAIRES		21 638	1 879
TOTAL VEHICULES DU SICTOM		228 905	107 728
Collecte en prestation SUEZ Colonnes Emballage et papiers	1 camion grue	12 877	NC
Collecte en prestation GUERIN Colonnes Verre	1 camion grue	12 430	6 463
TOTAL COLONNES DE TRI SELECTIF		25 307	6 463

Sur un total de **228 905 km** parcourus en 2022 pour l'ensemble des véhicules du SICTOM Velay Pilat (Camions BOM, camions Ampliroll, véhicules utilitaires) et **107 728 litres** de gasoil consommés :

→ **149 308 km** se rapportent à la **collecte des OM (bacs verts et bacs jaunes) en régie pour 80 080 litres de gasoil consommés**, soit une consommation **moyenne de 53,63 litres aux cents**.

2. COLLECTE EN DECHETERIES

Le SICTOM Velay Pilat compte **4 déchèteries** sur son territoire :

Aurec sur Loire – St-Just Malmont – Bourg Argental – St-Genest Malifaux

Jours d'ouverture	Horaires*	
LUNDI		13H30 – 17H00
MERCREDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00
VENDREDI		13H30 – 17H00
SAMEDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00

* **Du 1^{er} mai au 30 octobre**, les déchèteries sont ouvertes jusqu'à **18h00**.

Conditions d'accès en déchèteries :

- Les camions plateaux ainsi que tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits
- Les dépôts sont gratuits pour les particuliers du territoire
- Concernant les dépôts des artisans, commerçants et des collectivités, les dépôts sont gratuits pour les produits valorisables (papiers/cartons, ferraille, emballages ménagers recyclables et verre).

Les différents flux collectés :



Les demandes d'enlèvements sont faites par le SICTOM auprès des éco-organismes pour les flux suivants : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mobilier, pneus, lampes/néons, piles, DDM, huiles alimentaires, huiles noires, cartouches d'encre.

Les enlèvements de certains flux de déchets et le vidage des bennes sont effectués en régie selon les besoins pour les flux suivants : déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, gravats et bois.

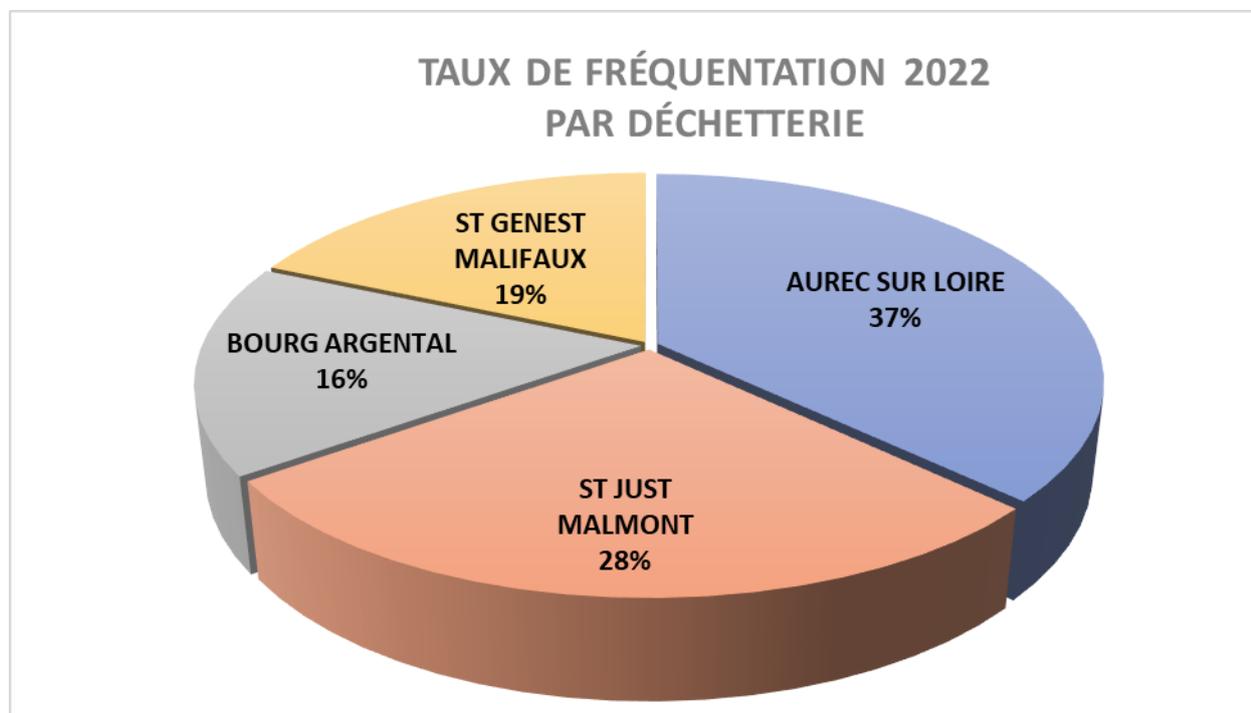
En raison de la forte affluence en déchèterie de mai à octobre, notamment pour le dépôt de déchets verts, des astreintes ont été mises en place depuis mai 2020 pour l'enlèvement ou le compactage des bennes le samedi matin afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

a) La fréquentation

La fréquentation est exprimée en nombre de visites.

Evolution de la fréquentation en déchèteries								
DECHETERIES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% N/N-1
AUREC SUR LOIRE	16 803	16 460	17 583	(*) 4316	14 396	20 745	28 493	37%
ST JUST MALMONT	22 578	21 135	17 583	24 378	22 866	21 462	21 617	1%
BOURG ARGENTAL	9 752	11 257	17 583	12 896	12 941	14 439	12 605	-13%
ST GENEST MALIFAUX	13 285	14 509	17 583	12 507	14 505	15 901	14 207	-11%
TOTAL 4 déchèteries	62 418	63 361	70 332	49 781	64 708	72 547	76 922	15%

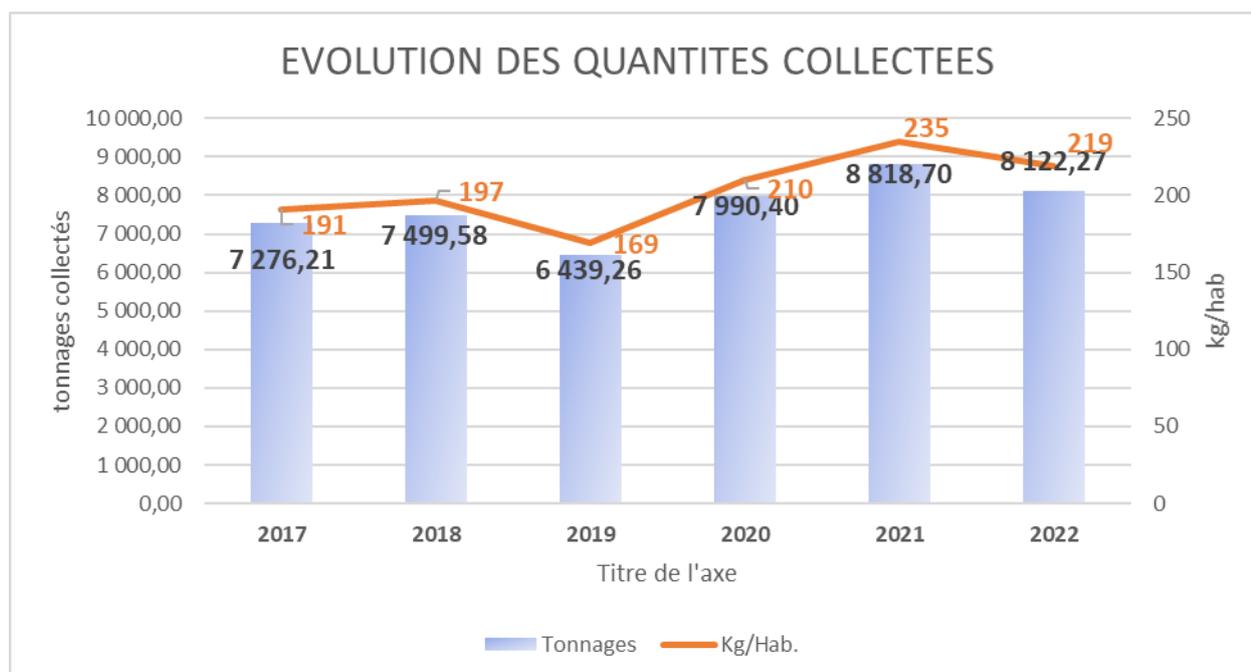
* En 2019, la déchetterie était fermée pour travaux durant 9 mois (de janvier à septembre 2019).



b) Les quantités collectées

Les quantités ci-dessous sont exprimées en tonnes.

Type de déchets		2017	2018	2019	2020	2021	2022	% N / N-1
DECHETS VALORISES	DECHETS VERTS	1 632,25	1 842,46	1 509,28	1 610,86	1 937,00	1 757,54	-9%
	BOIS	1 176,74	1 112,10	808,96	1 000,46	1 068,00	956,44	-10%
	CARTONS	168,64	221,19	164,85	218,88	249,00	221,04	-11%
	FERRAILLE	389,28	372,48	296,60	428,46	419,00	370,00	-12%
	MOBILIER		207,10	551,90	818,24	903,92	814,60	-10%
	DEEE	233,41	241,00	224,00	269,00	437,98	265,22	-39%
	BATTERIES ET PILES	6,14	3,70	2,17	7,40	2,84	3,17	12%
	PNEUS	63,06	96,44	91,52	99,20	109,32	114,58	5%
	NEONS AMPOULES	1,11	1,26	1,31	1,73	1,97	1,49	-24%
	CARTOUCHES D'ENCRE	NC	NC	NC	0,82	0,31	0,63	103%
	HUILES DE VIDANGE	18,54	21,16	16,92	26,46	24,60	23,63	-4%
	HUILES ALIMENTAIRE			NC	2,39	2,93	2,60	-11%
	TEXTILE	97,19	90,26	98,05	97,00	95,00	107,00	13%
Sous total déchets valorisés		3 786,36	4 209,15	3 765,56	4 580,90	5 251,87	4 637,94	-12%
DECHETS NON VALORISES	ENCOMBRANTS	1 496,08	1 439,20	1 028,92	1 346,88	1 395,00	1 380,18	-1%
	GRAVATS	1 963,72	1 818,24	1 614,50	2 026,12	2 132,00	2 065,97	-3%
	DDS	25,12	27,37	20,59	28,60	30,33	29,99	-1%
	HORS ECO DDS	4,93	5,62	9,69	7,90	9,50	8,19	-14%
Sous total déchets non valorisés		3 489,85	3 290,43	2 673,70	3 409,50	3 566,83	3 484,33	-2%
TOTAL DES APPORTS		7 276,21	7 499,58	6 439,26	7 990,40	8 818,70	8 122,27	-8%



La quantité de déchets déposés en déchetterie en 2022 est en **baisse de 8 % par rapport à 2021**. **8 122 T ont été collectées sur les 4 déchèteries en 2022, soit 219 kg/habitant.**
 La moyenne nationale est de 221 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

En 2022, **1 150 rotations de bennes** ont été réalisées en régie soit -9% par rapport à 2021. Ces vidages sont effectués pour les déchets verts, les encombrants, le bois, les cartons, la ferraille, les gravats.



Le Syndicat est équipé d'un compacteur (packmat) permettant de réduire d'environ 30% le nombre de rotations de bennes, **soit un gain de 345 rotations/an.**

Déchets collectés en prestation

- Textiles

Pour le département de la Haute-Loire, la collecte hebdomadaire des colonnes de textile est assurée par l'association d'insertion AVI 43.

Une partie des vêtements a une seconde vie, ils sont soit revendus en magasin soit recyclés en chiffons pour les industries ou pour la fabrication d'isolants.

107 T de textiles ont été collectés en 2022 pour 95 T en 2021.

Pour le département de la Loire c'est l'association « le Relais » qui collecte les textiles. Les tonnages ne sont pas connus.

- Huiles

Le prestataire CHIMIREC collecte les huiles déposées en déchèteries. Ces huiles sont ensuite réexpédiées vers des filières de traitement et de valorisation agréées notamment en valorisation énergétique ou de régénération.

En 2022, 23.6 T d'huiles noires ont été comptabilisés contre 24.6 T en 2021.

Pour les huiles alimentaires on compte 2.6 T en 2022 contre 2.9 T en 2021.

- Hors Eco DDS

Depuis le 1^{er} juin 2020, le prestataire SARPI procède aux enlèvements des déchets dangereux spécifiques non collectés par l'éco-organisme (les peintures, les acides, les produits spéciaux, phytosanitaires, radiographies...)

Les produits sont expédiés en centre de traitement (valorisation énergétique, incinération...).

9.5 T en 2021 de déchets hors eco DDS comptabilisés contre 8 T en 2020.

- Cartouches d'encre :

Depuis le 27 avril 2021 c'est le prestataire PRINTERRE qui récupère les cartouches d'encre (en remplacement de Collectors).

0.63 T collectées en 2022 contre 0.31 T en 2021.

Déchets soumis à éco-organismes

- Déchets d'équipement d'ameublement

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco-mobilier qui est en charge de l'organisation de la collecte et de la valorisation du mobilier usager.

Une benne spécifique est disponible dans chaque déchèterie pour le mobilier quelle que soit la matière tel que les meubles, la literie, les sièges... Ces flux de déchets seront valorisés.

L'entreprise SERMACO (42) procède aux enlèvements sur les 4 déchetteries.

En 2022, **815 T** de mobiliers ont été collectés contre 903 T en 2021.

- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco DDS. La mission d'Eco DDS est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. Les quatre déchèteries du territoire disposent d'un local dédié pour le stockage de ces produits par catégories.

Les produits suivants sont pris en charge par Eco DDS :

- Bricolage/ décoration (peinture, colle, solvant)
- Entretien des véhicules
- Jardinage (herbicide, engrais)
- Entretien de piscine (chlore, désinfectant)
- Entretien de la maison (décapant, insecticide, ammoniac)
- Produits de chauffage, poêle, cheminée et barbecue (combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant).

L'entreprise CHIMIREC procède aux enlèvements pour la Haute-Loire et l'entreprise SARPI procède aux enlèvements sur le département de la Loire.

29.99 T de DDS ont été collectés en 2022 contre 30.33 T en 2021.

- DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme OCAD3E. Le collecteur ENVIE procède aux enlèvements en déchèteries.

265.22 T collectés en 2022 (contre 438 T en 2021) répartis ainsi :

- Ecrans : 23.86 T
- Gros Electroménager Froid : 50.60 T
- Gros Electroménager Hors Froid : 92.38 T
- Petits Appareils en Mélange (PAM) dits Tous Petits Appareils Electriques : 98.38 T

- Pneus :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ALIAPUR.

Le collecteur RECYGOM procède à l'enlèvement en déchèterie des pneus des voitures et des deux-roues motorisés des particuliers. Les pneus doivent impérativement être déjantés.

114.58 T collectées en 2022 contre 109.32 T en 2021.

- Batteries / Piles :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme COREPILE. L'entreprise SRVV procède à l'enlèvement en déchèterie. **3.17 T de piles collectées en 2022** en déchèteries contre 2.84 T en 2021.

- Néons / Ampoules :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme RECYLUM. L'entreprise TRIADE ELECTRONIQUE procède à l'enlèvement en déchèterie.

1.49 T en 2022 de néons et d'ampoules collectés contre 1.97 T en 2021.

Déchets collectés en pharmacie

- DASRI : Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux

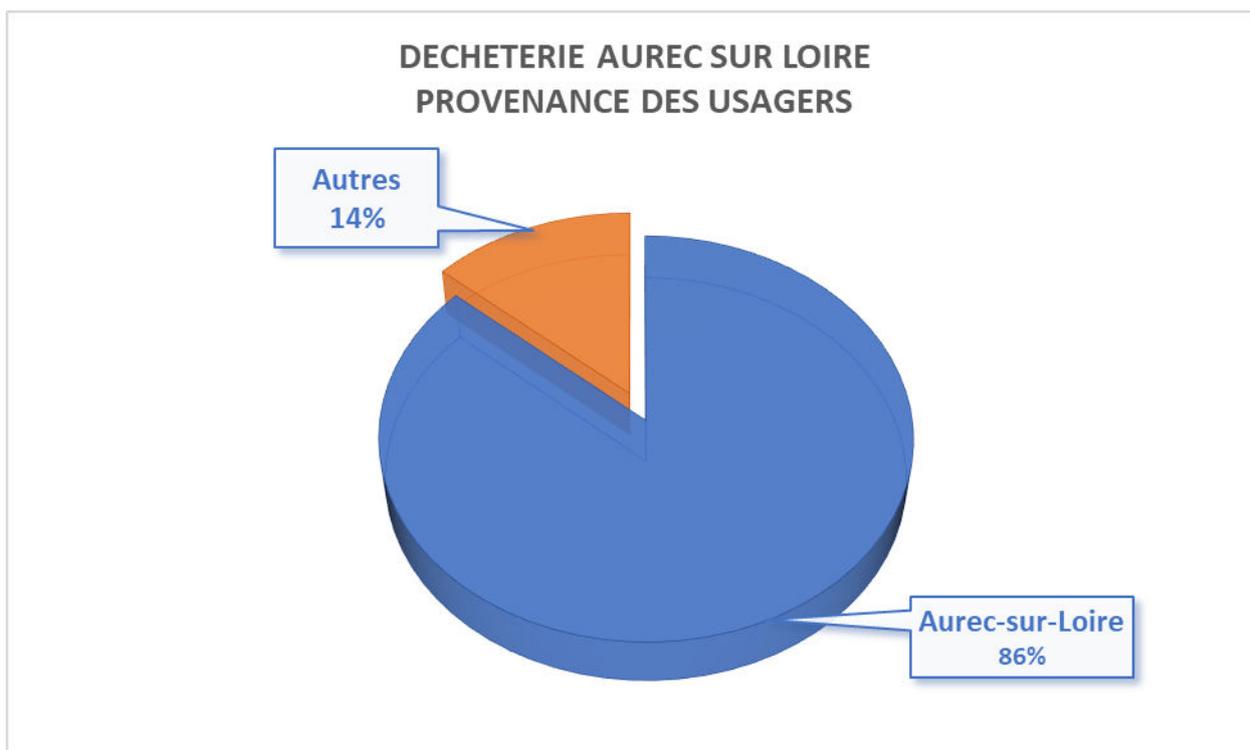
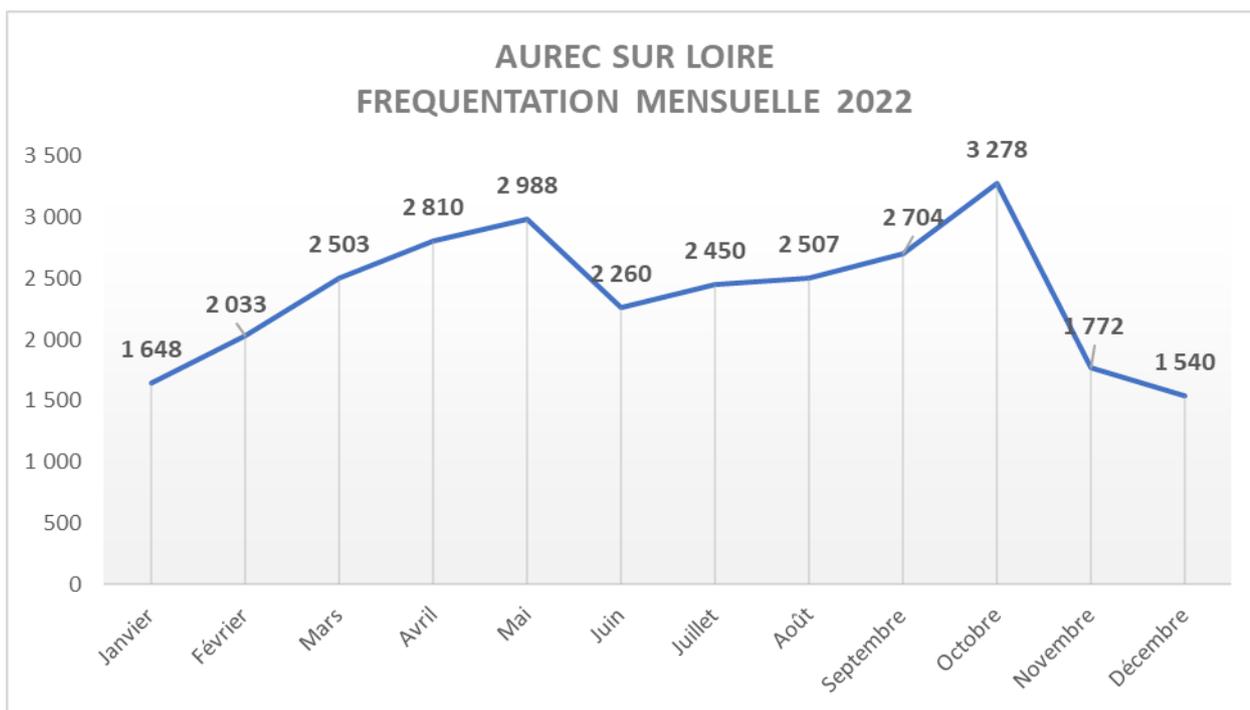
Les déchets piquants/tranchants et les déchets mous médicaux à risques infectieux ne doivent pas être mélangés avec les déchets à ordures ménagères.

C'est l'éco-organisme DASRI qui organise la récupération par le biais de nombreuses pharmacies sur le territoire Velay Pilat.

Les usagers effectuant des soins à domicile peuvent récupérer gratuitement des contenants en pharmacie pour trier leurs déchets infectieux et les déposer ensuite dans la pharmacie la plus proche de chez eux.

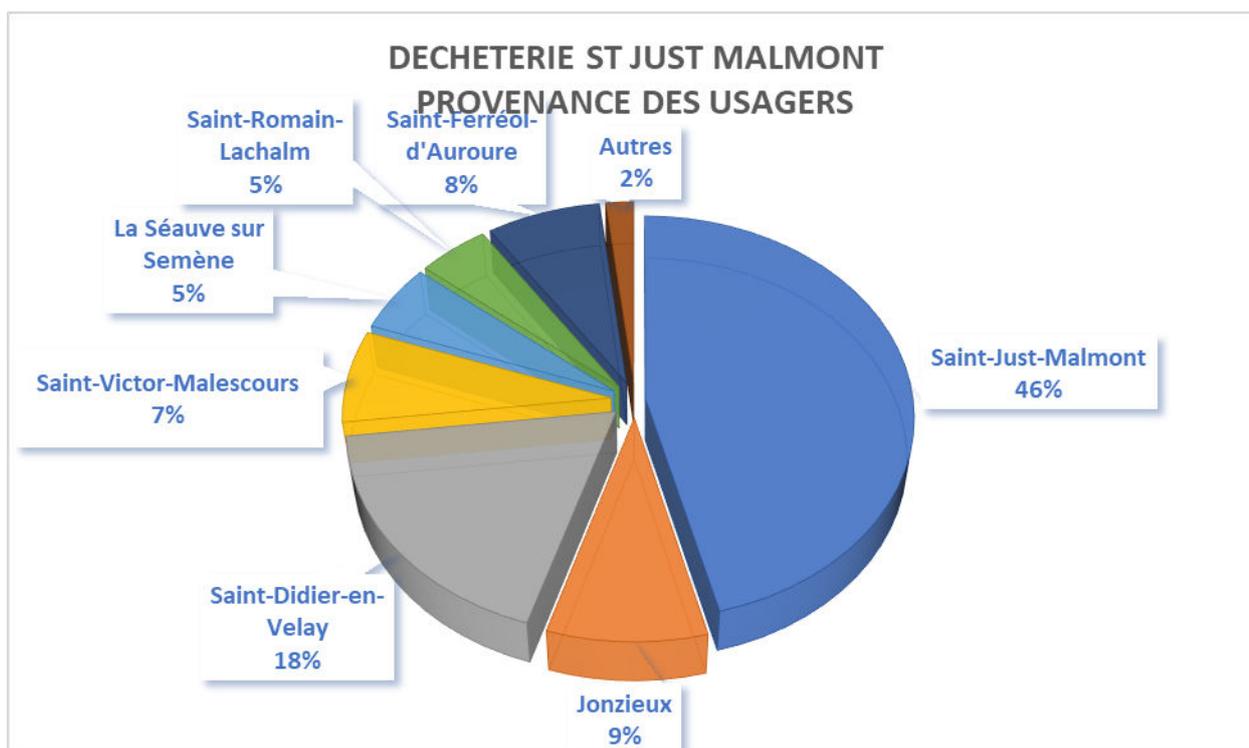
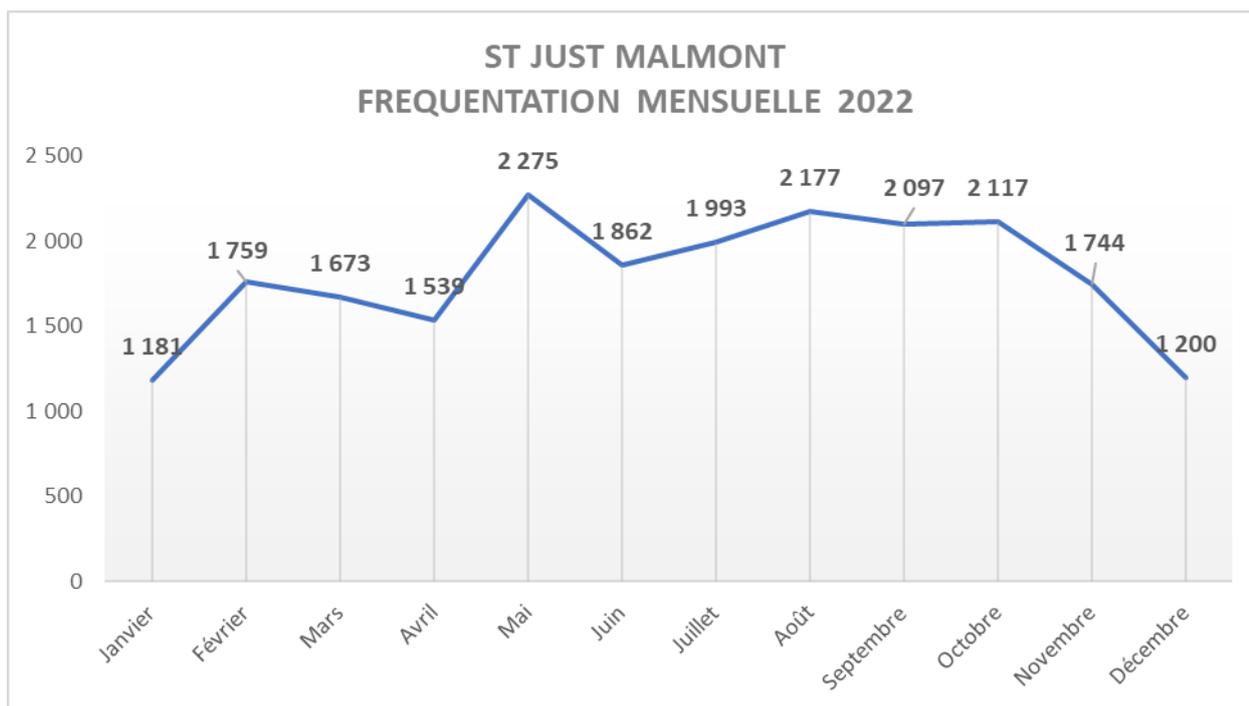
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE

Fréquentation Aurec sur Loire (nb d'entrées)	
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	28 493
Par mois	2 374
Par jour (204 jours d'ouverture en 2022)	140
Record d'affluence le 16 avril 2022	285



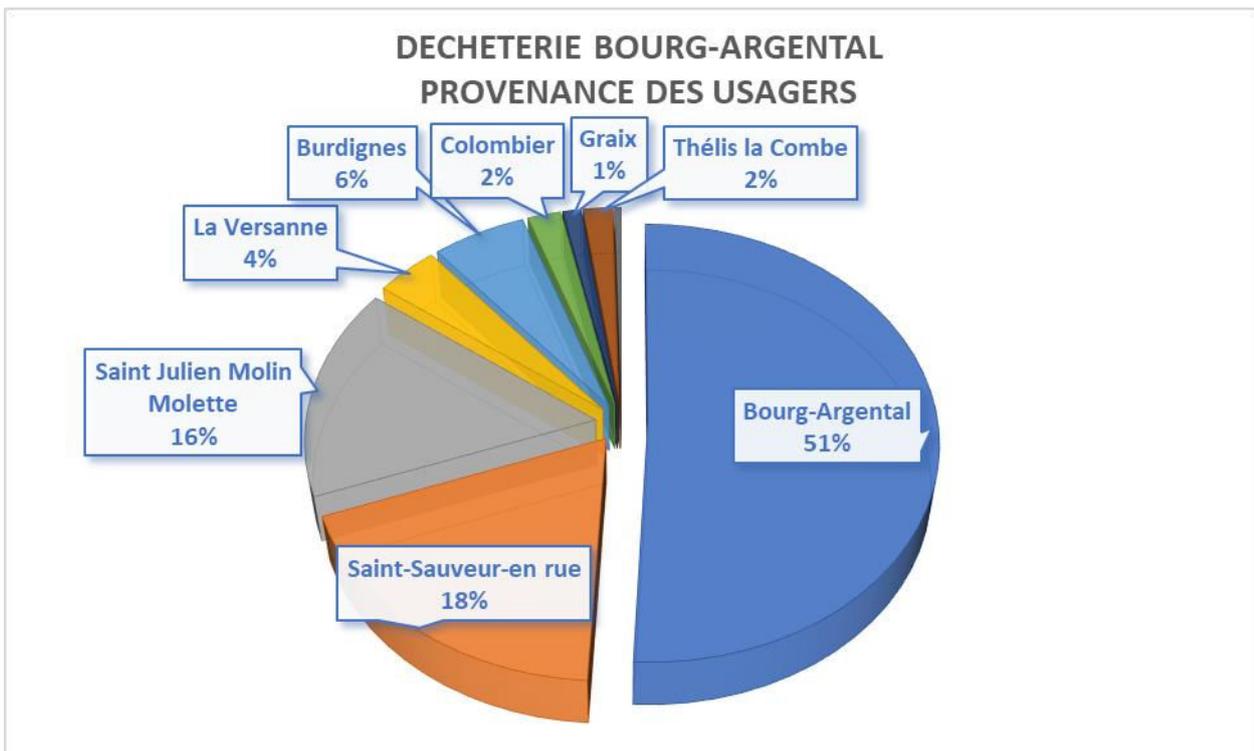
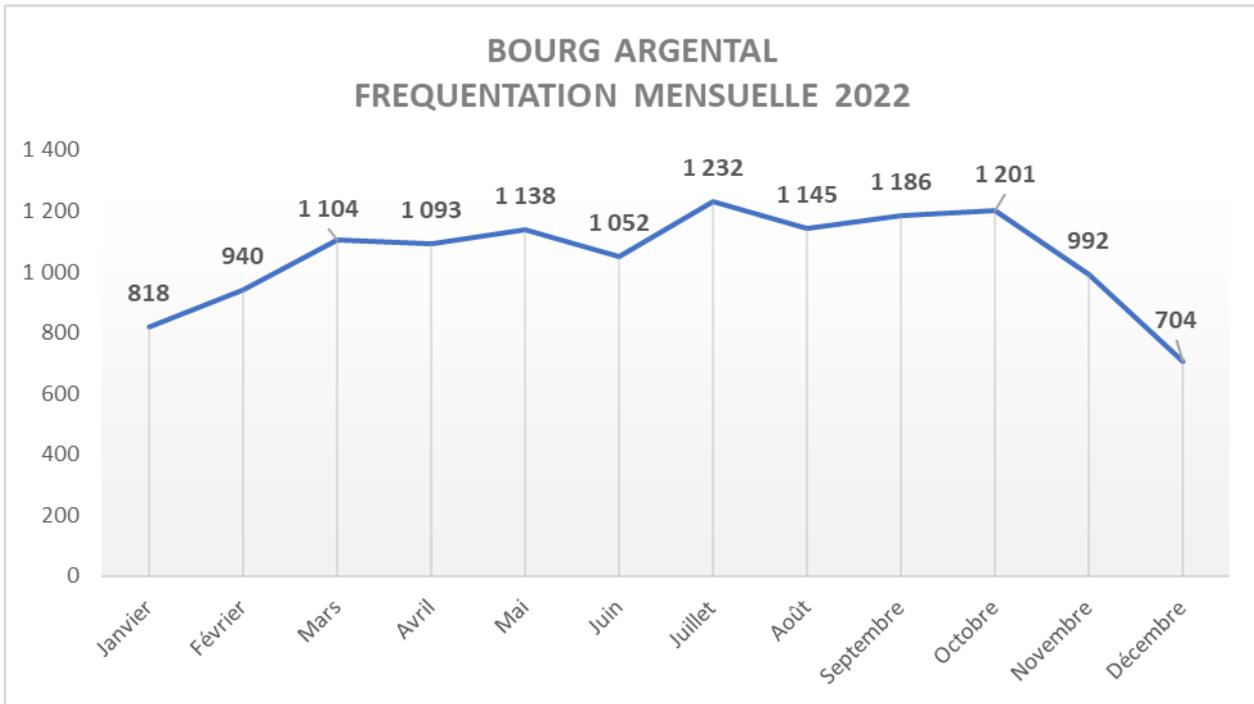
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT

Fréquentation St Just Malmont (nb d'entrées)	
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	21 617
Par mois	1 801
Par jour (204 jours d'ouverture en 2022)	106
Record d'affluence le 12 novembre 2022	199



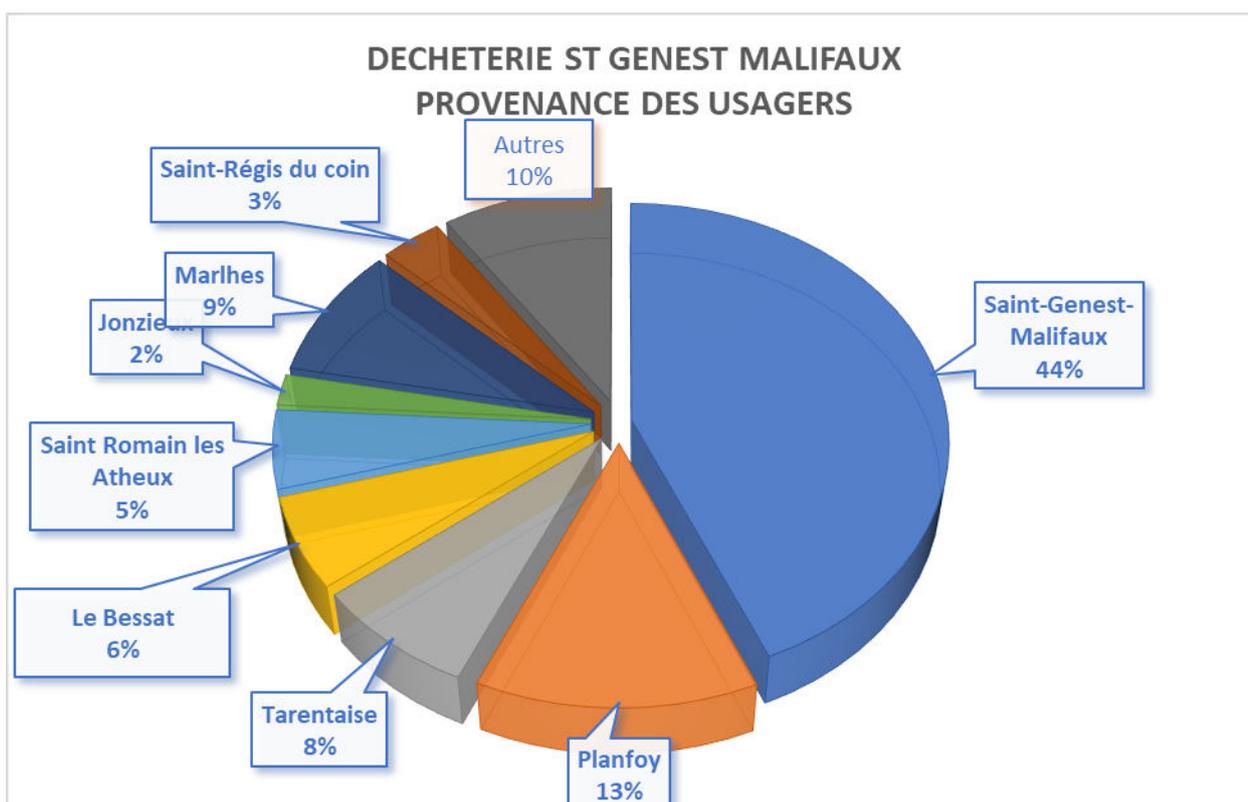
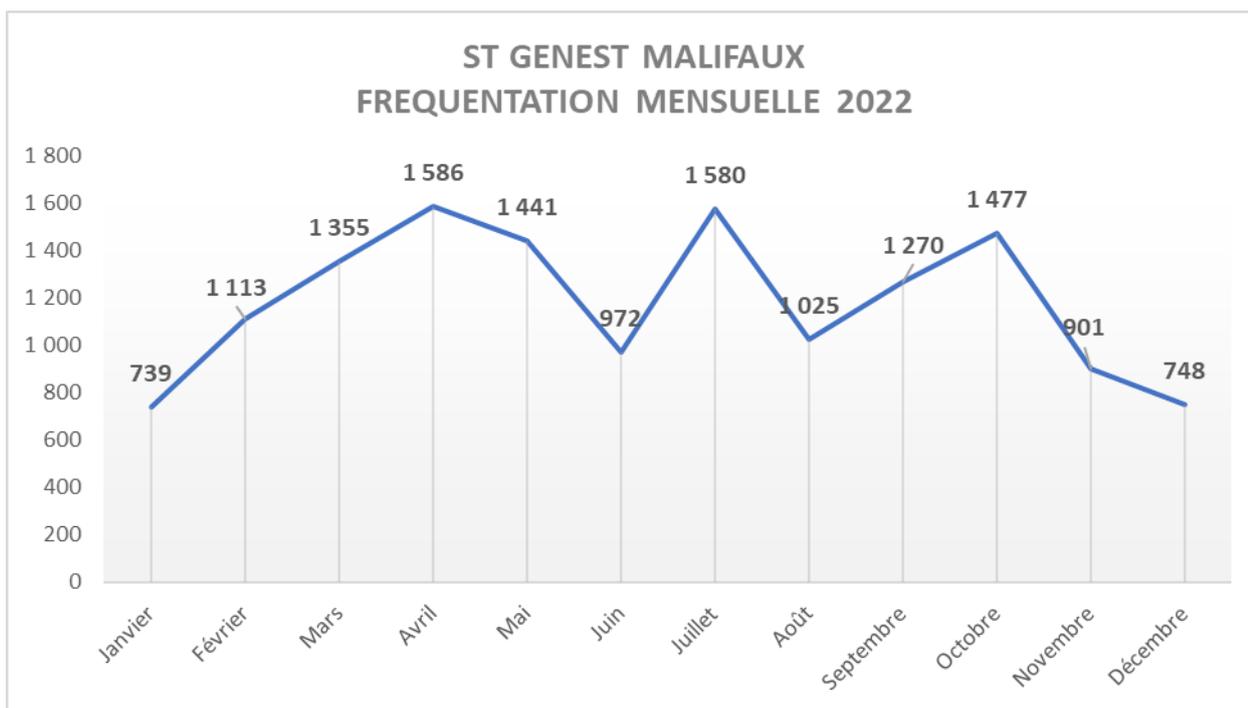
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL

Fréquentation Bourg Argental (nb d'entrées)	
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	12 605
Par mois	1 050
Par jour (204 jours d'ouverture en 2022)	62
Record d'affluence le 22 octobre 2022	109



DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX

Fréquentation St Genest Malifaux (nb d'entrées)	
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	14 207
Par mois	1 184
Par jour (204 jours d'ouverture en 2022)	70
Record d'affluence le 3 septembre 2022	126



B. BILAN

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages 2022	Kg / hab	Destination des déchets
OMR	Pap et points de regroupement	7 176,00	193,61	Ecopôle Tri et Valorisation de déchets - ALTRIOM (43)
BACS JAUNES	Points de regroupement	1 518,78	40,98	Centre de tri - SUEZ (42)
COLONNES EMBALLAGE	PAV	85,04	2,29	Centre de tri - SUEZ (42)
COLONNE PAPIERS	PAV	180,03	4,86	Centre de tri - SUEZ (42)
VERRE	PAV	1 347,00	36,34	VERALLIA (42)
DECHETS VERTS	Déchèteries	1 757,54	47,42	ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Déchèteries	956,44	25,81	ISDND de St Just Malmont (43)
CARTONS	Déchèteries	221,04	5,96	Centre de tri - SUEZ (42)
FERRAILLE	Déchèteries	370,00	9,98	SUEZ RV LOIRE METAUX (42)
MOBILIER	Déchèteries	814,60	21,98	ECO MOBILIER (75)
DEEE	Déchèteries	265,22	7,16	OCAD3E (75)
BATTERIES ET PILES	Déchèteries	3,17	0,09	COREPILE (75)
PNEUS	Déchèteries	114,58	3,09	ALIAPUR (69)
NEONS AMPOULES	Déchèteries	1,49	0,04	RECYLUM (75)
CARTOUCHES ENCRE	Déchèteries	0,63	0,02	COLLECTORS (69)
HUILES DE VIDANGE	Déchèteries	23,63	0,64	CHIMIREC (42)
HUILES ALIMENTAIRES	Déchèteries	2,60	0,07	CHIMIREC (42)
ENCOMBRANTS	Déchèteries	1 380,18	37,24	ISDND de St Just Malmont (43)
GRAVATS	Déchèteries	2 065,97	55,74	ISDND de St Just Malmont (43)
DDS	Déchèteries	29,99	0,81	ECODDS (42)
HORS ECO DDS	Déchèteries	8,19	0,22	CHIMIREC (42) - SARPI (42)
TEXTILE	Déchèteries + Bornes communes	107,00	2,89	AVI 43 (43)
Total collecté*		18 429,12	497,22	
DIB (Déchets Industriels Banals)	ISDND	1 171,74		ISDND de St Just Malmont (43)
Autres déchets	ISDND	479,34		ISDND de St Just Malmont (43)
Total déposé à l'ISDND par les professionnels		1 651,08		
TOTAL		20 080,20		

* La moyenne nationale annuelle est de 583 kg/hab. (réf. ADEME 2019-mis à jour).

C. TRAITEMENT

L'ensemble de la compétence traitement a été transférée au 1^{er} juin 2022 au SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

Depuis le 1er juin 2022, le SYMPTTOM s'est élargi à 5 nouveaux membres, pour lesquels il a pour objet d'exercer la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés qui comprend :

- Le transfert : l'exploitation du quai de transfert, le transport entre le quai de transfert et le centre de traitement,
- Le tri sélectif,
- La valorisation et l'élimination des déchets, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination,
- L'exploitation et la post-exploitation, le suivi et la surveillance des installations de stockage même après leur fermeture.

Composition du syndicat au 1er juin 2022 :

- Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron (9 communes)
- Communauté de Communes des Sucs (7 communes)
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (28 communes)
- Le SICTOM Entre Monts et Vallées (37 communes)
- **Le SICTOM Velay Pilat (24 communes)**
- Le SICTOM Emblavez-Meygal (21 communes)
- Le SICTOM Monts du Forez (41 communes)

Le SYMPTTOM comprend désormais 167 communes et compte 222 803 habitants (pop. DGF)

- Sur le site de l'ISDND à Saint-Just-Malmont (43) sont traités : les encombrants, les Déchets Industriels Banals (DIB), les déchets verts et le bois du territoire Velay Pilat.
- Sur le site d'ALTRIOM à Polignac (43) sont traités les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) du territoire du SYMPTTOM
- Sur le site du centre de tri SUEZ à Firminy (42) sont traités tous les déchets du tri sélectif hors verre (bacs jaunes, colonnes papiers, colonnes emballages et les cartons de déchetteries) du **territoire Velay Pilat.**
- Sur le site de VERALLIA à Saint-Romain le Puy (42) est traité le verre
- Autre traitement : le compostage

1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND

Le SICTOM Velay Pilat disposait d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) jusqu'au 31 mai 2022. **Ce site a été transféré au SYMPTTOM au 1^{er} juin 2022 lors du transfert de la compétence traitement, excepté la plateforme des déchets verts et du bois qui continue d'être exploitée par le SICTOM Velay Pilat.**

Le site d'une superficie de 14ha 92a est situé au lieu-dit le Combau. Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5ha 37a 30ca.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivré en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage était initialement de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Un arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 précise que l'autorisation d'exploiter est accordée pour la seule exploitation du casier n°4 jusqu'au 31 août 2024 et pour une quantité totale de déchets de 15 600 tonnes (3100 T/an).

A l'issue de cette période d'exploitation de 5 ans, il devra être procédé au réaménagement final du casier n°4 et à la mise en œuvre les dispositions relatives à la remise en état du site et au suivi long terme.

La dernière alvéole (n°4) a été exploitée de début 2016 au 31 janvier 2019 et a permis d'enfouir les ordures ménagères résiduelles.

La réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) a rendu tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires auraient été considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant environ 6,5 ans mais la création d'un nouveau casier aurait engendré un coût de 4,5 millions d'euros auquel il convenait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} février 2019, les OMR sont transportées depuis l'ISDND (transports SRVV) pour être traitées par l'entreprise ALTRIOM (située à Polignac, 43).

Le site de Saint-Just Malmont continue toutefois son activité. La réhausse de l'alvéole 4 **devrait permettre d'accueillir jusqu'en juillet 2024, les déchets non dangereux des industriels (DIB) ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.**

Les travaux ont consisté à réhausser la digue aval de l'alvéole n°4 (+3,5 m), à assurer l'ancrage de la nouvelle digue et à reconstituer les barrières actives et passives. Cette opération a fait l'objet d'une étude

détaillée et d'un dossier de Porter à Connaissance à l'attention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'évolution de la réglementation et de la contractualisation d'un marché de transport pour la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles avec ALTRIOM a nécessité l'évolution du site.

L'activité de stockage des OMR s'est transformée depuis 2019 en activité de transit intermédiaire.

Un quai de transfert a été construit et mis en service au 1^{er} trimestre 2022. Cet équipement, **transféré au SYMPTTOM depuis le 01/06/2022**, permet de faciliter l'évacuation des déchets en un minimum de manœuvre.

Le quai de transfert est dimensionné pour traiter à minima 7400 T/an de déchets, pour cela un quai à 2 semi-remorques est nécessaire.

Pour plus de confort et de sécurité et pouvoir dans le futur avoir la possibilité de faire transiter d'autres flux de déchets, le SICTOM a prévu d'aménager une plateforme à 3 quais de transfert (cette plateforme pouvant être évolutive jusqu'à 4 quais).

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité est également maintenue, l'exploitation est conservée par le SICTOM.

Tous les déchets admis sur le site de l'ISDND font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois

2022		
PLATEFORME ISDND	TONNES ENTRANTES	TONNES BROYEES
DECHETS VERTS	2 136,12	1 941,30
BOIS	1 033,24	709,48

Les déchets verts issus des déchèteries et des apports des industriels, artisans, collectivités sont broyés pour favoriser la fermentation et réduire le volume des déchets.

Depuis septembre 2021, une convention en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Loire a été signée dans le but de créer une filière de co-compostage des déchets verts broyés.

Le broyat de déchets verts est expérimenté pour une utilisation en compostage ou en paillage par les agriculteurs du territoire.

L'objectif est de créer une filière locale de recyclage des déchets verts en proposant aux agriculteurs du territoire Velay Pilat de récupérer le broyat en vue de faire du compostage sur leurs parcelles agricoles. 4 périodes de broyage sont prévues par an de 500 tonnes chacune, soit 2000 tonnes par an.

La première récupération du broyat a eu lieu par les agriculteurs pour Janvier 2022.

Au total 1 159 T de broyat ont été valorisées en filière agricole en 2022.

Le reste a été évacué par SUEZ RV Bois et est revalorisé en combustible pour les chaufferies.

Le bois de classe B présent sur le site de l'ISDND correspond au bois en gros détail qui sont issus majoritairement des déchets du bâtiment ainsi que d'autres secteurs d'activités. Il s'agit de poutres, de bois de démolition, de bois pouvant être peint, vernis avec présence de colle.

Ce type de produit est broyé afin d'obtenir un broyat à granulométrie variable. Lors de la phase de broyage, un déferraillage est réalisé pour retirer toutes les parties métalliques.

Le bois de classe B est broyé et récupéré par SUEZ. Il est ensuite valorisé en deux filières :

- Valorisation chez les industriels fabricants de panneaux de bois, ces usines sont équipées afin d'extraire les éléments indésirables (plastiques, mousses, poussières).
- Valorisation énergétique dans des chaufferies industrielles qui sont équipés d'un système de traitement des fumées adéquats.

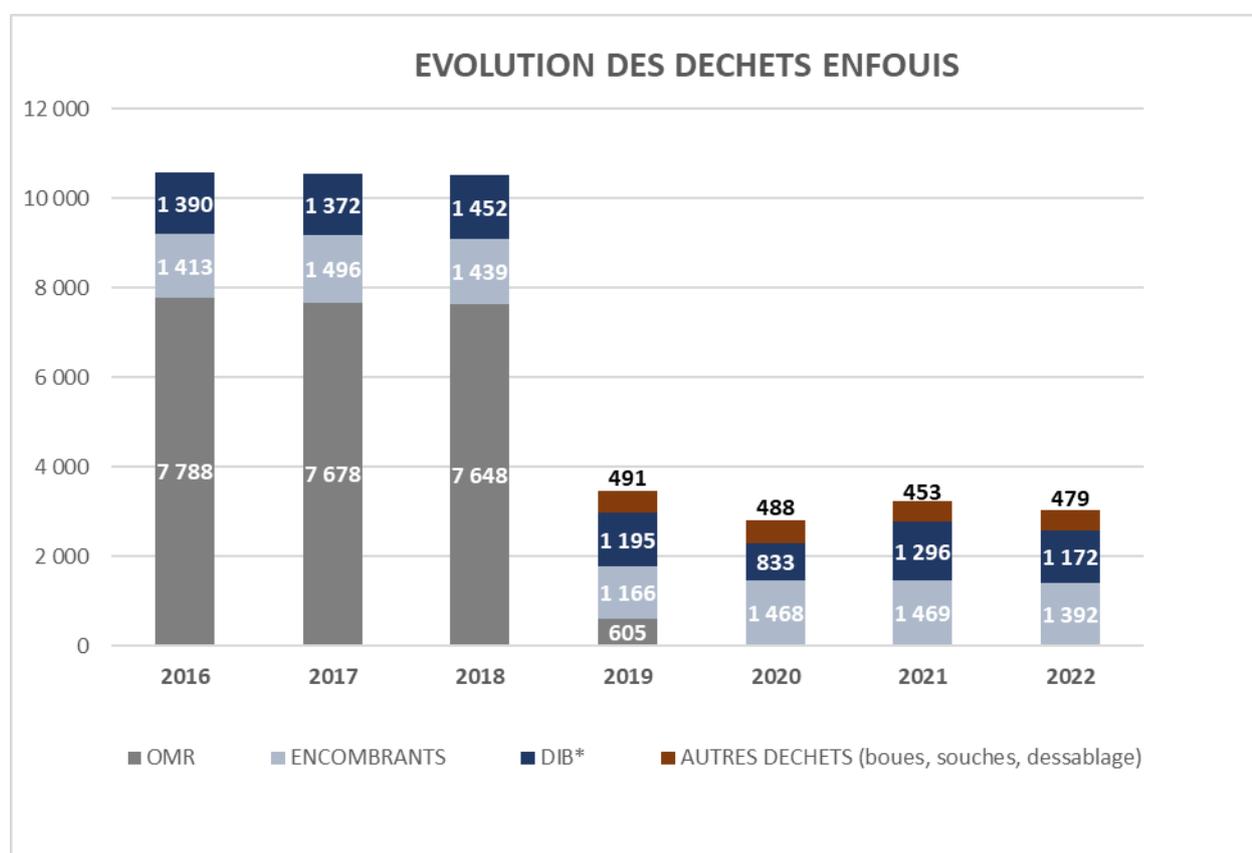
b) Les déchets enfouis

La totalité de déchets enfouis sur le site de l'ISDND en 2022 est de **3 044 T** (3 218 T en 2021).

Année	OMR	ENCOMBRANTS	DIB*	AUTRES DECHETS (boues, souches, dessablage)	TOTAL
2016	7 788	1 413	1 390	NC	10 591
2017	7 678	1 496	1 372	NC	10 546
2018	7 648	1 439	1 452	NC	10 539
2019	605	1 166	1 195	491	3 457
2020	0	1 468	833	488	2 789
2021	0	1 469	1 296	453	3 218
2022	0	1 392	1 172	479	3 044

Les déchets enfouis sur l'année 2022 se décompose comme suit avec la période du 01/01/23 au 31/05/23 géré par le SICTOM Velay Pilat et la période du 01/06/2023 au 31/12/2023 géré par le SYMPTTOM suite au transfert de la compétence traitement :

Année 2022	OMR	ENCOMBRANTS	DIB*	AUTRES DECHETS (boues, souches, dessablage)	TOTAL
Du 01/01 au 31/05/2022	0	592	510	210	1312
Du 01/06 au 31/12/2022	0	801	662	269	1732



* Déchets Industriels Banals (DIB) : Déchets des artisans, commerçants, industries, collectivités, situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.

Le Biogaz :

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets.

Ce biogaz est incinéré à très haute température dans une torchère.

Du 01/01/2022 au 31/05/2022, la torchère a fonctionné **332 heures**.



Analyse des gaz de combustion en sortie de torchère à 11% de O2 :

	1er trim. 2022	2ème trim. 2022	Valeurs limites
CO (Monoxyde de carbone) en mg/Nm3	2.6	3.4	150,00
O2 (oxygène) en %	11,00	11,00	-
SO2 (oxyde de soufre) en mg/Nm3	0	0	35,00

Les Lixiviats :

Le réseau de drainage qui a été mis en place sur le site de l'ISDND permet de récupérer les lixiviats qui sont les jus provenant des déchets.

Ces lixiviats sont pompés et acheminés pour traitement soit à la station d'épuration intercommunale de St Just Malmont soit par SUEZ.

357,06 T de lixiviats en 2022 ont été transportés en régie et traités à la station d'épuration de Saint-Just-Malmont **dont 137 T du 01/01/2022 au 31/05/2022**.

1397.42 T de lixiviats ont été transportés par LRA Assainissement et traités par SUEZ (42) **dont 1021 T du 01/01/2022 au 31/05/2022**.

2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM

Les déchets collectés sur le territoire Velay Pilat sont transportés sur le site ALTRIOM à Polignac.

Le process d'ALTRIOM permet :

- de séparer tous les matériaux valorisables se trouvant dans les bacs verts (acier, aluminium, plastique...).
- d'extraire la partie fermentescible qui sera ensuite transformé en compost
- de constituer un flux appelé Combustible Solide de Récupération (CSR) qui sera utilisé par les cimenteries ou par des industries afin de substituer aux énergies fossiles.

Ce mode de traitement des OMR vient en complément du tri sélectif mais ne le remplace pas. Quel que soit l'efficacité du procédé de tri, il est aujourd'hui indispensable de réduire fortement la production de déchets et de poursuivre les efforts en triant correctement.

La capacité de traitement de la structure est de 50 000 T/an.



7 176 T de déchets ont été triés et traités par ALTRIOM sur l'année 2022 pour le SICTOM Velay Pilat. Depuis le 01/06/2022, dans le cadre du transfert de compétence, les contrats relatifs au transport et au traitement des ordures ménagères a été repris par le SYMPTTOM.

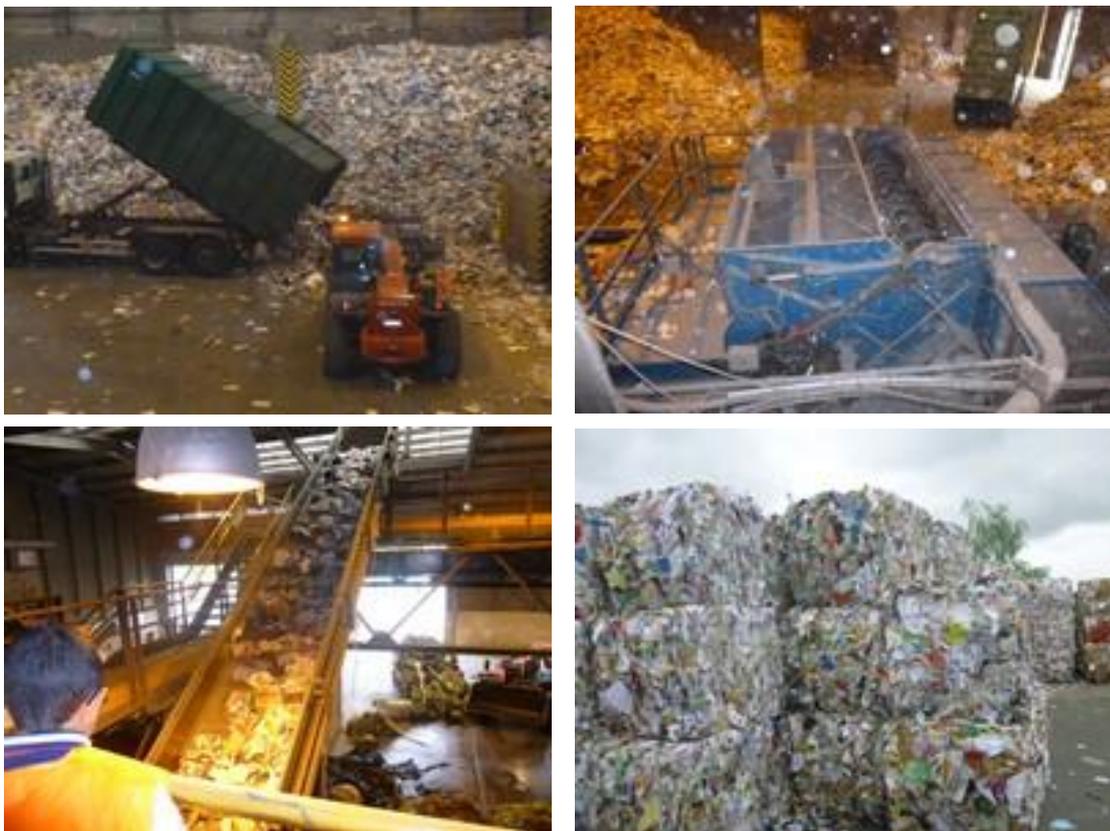
DECHETS SORTANTS EN 2022	POURCENTAGES	Tonnages
TOTAL RECYCLABLES (ACIER,ALU,PLASTIQUES,PAPIERS/CARTONS,VERRE, DEEE DE PETITES TAILLES,PILES)	6,80%	488
COMPOST	26,70%	1 916
CSR LIVRES EN CIMENTERIE	11,00%	789
CSR ENFOUIS	40,50%	2 906
AUTRES DECHETS ENFOUIS	6,10%	438
INERTES	8,90%	639

3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY

Au centre de tri de Firminy, sont traités tous les déchets provenant des bacs jaunes, des colonnes d'emballages et de papiers ainsi que les cartons de déchetteries.

Une fois tous les déchets collectés, ceux-ci sont transférés au centre de tri à Firminy (42) chez SUEZ.

La capacité de traitement de cette unité est de 40 000 T/an.



Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets de cette collecte afin de valoriser au mieux ceux-ci, voici les différents flux de déchets triés au centre :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires
- Aluminium
- Acier
- Tous les papiers
- Gros de Magasin (papiers, cartonnettes)



2 005 T de déchets ont été triés pour le SICTOM Velay Pilat sur l'année 2022 (dont 221 T de cartons de déchetteries).

Depuis le 01/06/2022, dans le cadre du transfert de compétence, le contrat relatif au traitement du tri issu de la collecte sélective a été repris par le SYMPTTOM.

DECHETS SORTANTS (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emballage Plastique	135,12	137,16	141,00	149,00	119,26	153,80	141,07	149,72	167,52
Brique	34,00	30,58	28,00	38,00	33,62	24,70	38,00	35,17	36,10
Aluminium	2,50	3,82	7,00	5,42	6,09	6,25	8,20	8,14	9,62
Acier	54,98	53,30	53,00	64,47	65,85	52,33	72,57	66,36	64,30
Carton/Cartonnettes	505,79	322,32	367,00	341,00	404,86	336,12	428,09	324,02	370,81
Journaux/Magazines	587,00	629,95	667,00	633,00	520,51	499,84	350,41	406,39	432,10
Gros de magasin	196,00	207,67	211,00	227,00	285,82	290,39	300,24	384,30	211,30
Refus	15,23%	15,63%	14,33%	19,65%	24,42%	15,35%	19,53%	23,82%	25,15%

25.15 % des déchets sortants du centre de tri sont des refus de tri, déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective.

En 2022, le pourcentage de refus moyen pour le SICTOM Velay Pilat selon les contenants :

- **Bacs jaunes : 23.11 %**
- **Colonne emballage : 27.97 %**
- **Colonnes papier : 3,47 %**

Ces refus sont éliminés par SUEZ sur leur ISDND de Borde Matin à ROCHE LA MOLIERE (42).

4. AUTRES TRAITEMENTS

a) Le verre

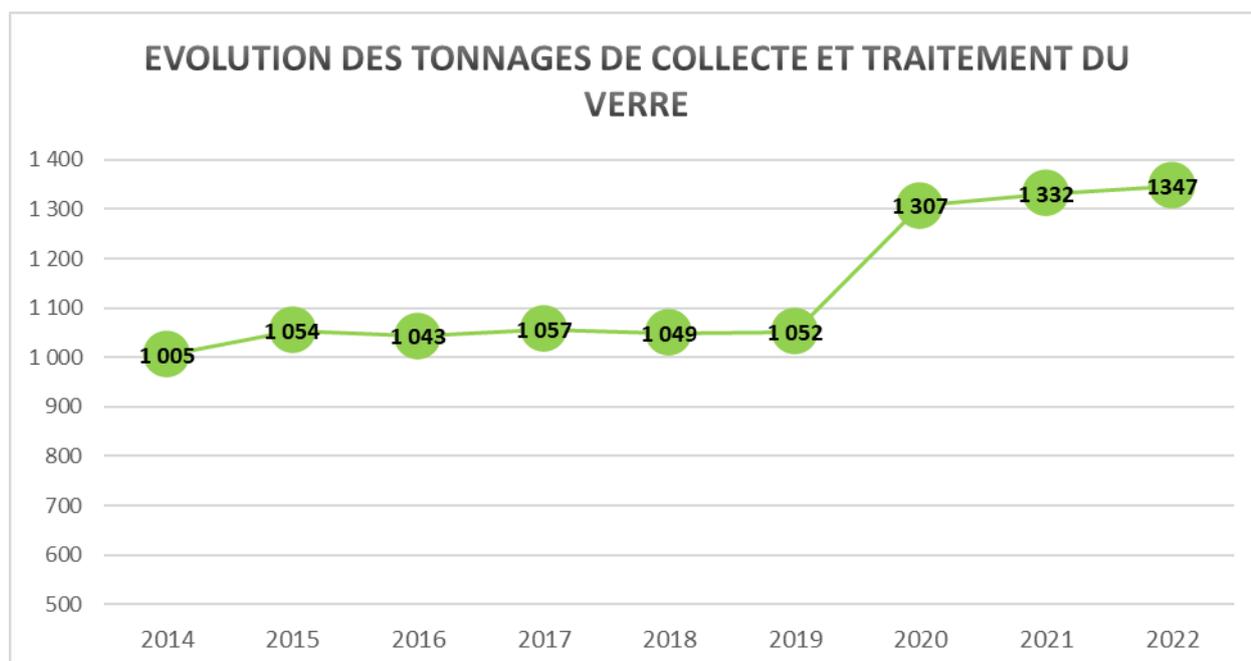
Le verre déposé dans les colonnes du territoire Velay Pilat est collecté par l'entreprise GUERIN et il est repris par un verrier VERALLIA situé dans la Loire (42).

Il est broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

VERRE (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1 005	1 054	1 043	1 057	1 049	1 052	1 307	1 332	1347

On constate que les tonnages de verre ont fortement augmenté en 2020 et progresse chaque année un peu plus.

1 347 T ont été collectées et traitées en 2022.



b) Le compostage :

Le compostage individuel est une initiative mise en place depuis 2002 avec le soutien de l'ADEME et du département. La promotion du compostage se poursuit chaque année avec la mise à disposition de composteurs qui sont disponibles sur les 4 déchèteries du territoire.

En 2022, le SICTOM a mis les moyens pour accélérer le déploiement de projets de compostage individuel et collectif sur l'ensemble du territoire.

Ce déploiement permet de répondre aux orientations des lois sur la Transition Energétique, Anti gaspillage et Economie circulaire, lesquelles introduisent une généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 permettant ainsi de réduire les volumes et tonnages de déchets ménagers à collecter et à traiter tout en valorisant.

En 2022, 4 réunions/formations ont eu lieu sur le territoire en partenariat avec un maître-composteur sur les communes de Saint-Romain Lachalm, Saint-Victor Malescours, Jonzieux et Aurec sur Loire. Au total **240 habitants ont été sensibilisés** au compostage.

Nombre de composteurs individuels distribués

2002	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
329	170	6	12	34	5	6	12	120	42	13	83	39	84	24	30	215

1 224 composteurs ont été distribués depuis 2002, **215 composteurs en 2022**.



Les kits pour composter sont équipés d'un composteur de 345 L et d'un guide d'information afin de faire du compostage dans les règles.

L'objectif de la démarche est de réduire le volume de déchets et le poids des poubelles, de faire des économies en limitant les déplacements en déchetteries pour les déchets verts et réduire les coûts de collecte et de traitement.

Le compostage permet également de fabriquer son propre terreau 100% naturel.

Le poids des déchets fermentescibles est considérable : 30% de biodéchets sont présents dans les poubelles à ordures ménagères.

Afin d'obtenir un bon compost :

- Veiller à varier les déchets (les déchets secs dit carbonés et les déchets humides dits azotés),
- Surveiller l'humidité et arroser si besoin en périodes de chaleur et aérer les déchets afin que la dégradation n'en soit que meilleure.

Le compostage collectif : Au 31/12/2022, 4 sites de compostage partagé sont d'ores et déjà installés sur le territoire sur les communes de St-Didier en Velay, Saint-Romain Lachalm, Saint-Sauveur en rue et Saint-Victor Malescours.

2 sites installés en 2022 (St-Romain Lachalm et St-Victor Malescours) avec 47 bio seaux distribués et 75 personnes présentes lors de la réunion d'installation des sites.



III. INDICATEURS FINANCIERS

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement du service (CA 2022) s'élèvent à 4 598 950 € pour l'année 2022.

1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2022 :

	EUROS ARRONDIS	EUROS PAR HABITANTS (36931 hab) ref ademe	EUROS PAR TONNES (20081 T hors gravat et 18430 T hors tiers)
		36931	20081
Charges HT	4 067 894 €	110 €	203 €
(-) Produits	702 387 €	19 €	
(=) coût du service HT	3 365 507 €	91 €	183 €
(+) TVA acquittée	178 507 €	5 €	
(=) coût aidé du service TTC	3 544 014 €	96 €	192 €

FINANCEMENT		
Contributions des collectivités	3 671 775 €	99 €

Le coût aidé TTC du service est de **96 €/hab.** En Auvergne-Rhône-Alpes, sur une même typologie de collectivités le coût aidé TTC médian est de 114 €/Hab.

Le taux de financement du service est de 104 %. Par comparaison, en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de financement médian du service est également de 104%.

NB : La différence entre le CA 2022 et la matrice compta/coût établie selon les règles de l'Ademe s'explique principalement par la différence entre les durées des amortissements du syndicat et ceux recalculés selon les règles de l'Ademe et par les atténuations de charges qui sont assimilées à des produits dans la matrice.

L'Ademe prend en considération une population de 36 931 habitants (projection issue des chiffres de l'INSEE).

2. Nature des charges

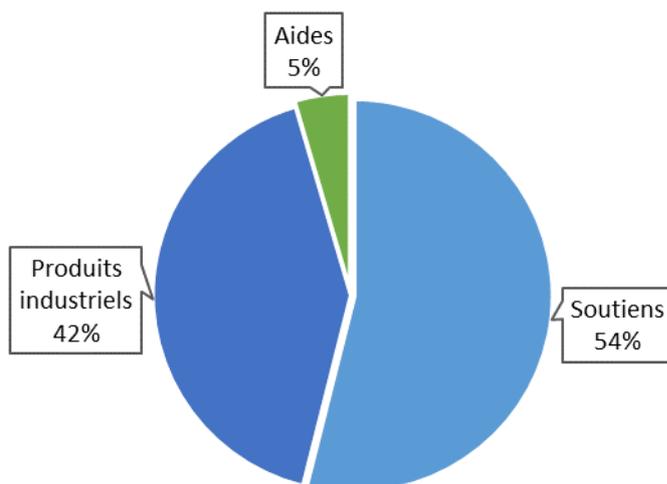
Postes de charges	Euros HT	%
Traitement des déchets non dangereux	1 945 542 €	47,83%
Collecte	1 543 759 €	37,95%
Charges de structure	222 590 €	5,47%
Transfert/Transport	188 035 €	4,62%
Stockage de déchets non-dangereux	69 893 €	1,72%
Pré-collecte	63 748 €	1,57%
Enlèvement et traitement des déchets	14 746 €	0,36%
Communication	10 497 €	0,26%
Prévention	9 084 €	0,22%
TOTAL DES CHARGES	4 067 894 €	100,00%

Les principaux postes de dépenses sont le traitement des déchets (47.83%) et la collecte (37.95%).

3. Nature des produits

Postes de produits	Euros HT	%
Soutiens	378 530 €	54%
Produits industriels	292 182 €	42%
Reprises matières	191 827 €	27,31%
Prestations à des tiers (DIB)	95 021 €	13,53%
Autres produits	5 334 €	0,76%
Aides	31 675 €	5%
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	25 855 €	3,68%
Aides à l'emploi	5 820 €	0,83%
TOTAL DES PRODUITS	702 387 €	100%

Répartition des produits



Total Reprise matières	191 827 €
Reprise autres matières (papiers, emballages plastiques, cartons...)	90 703 €
Reprise ACIER issu de la collecte sélective hors verre	15 392 €
Reprise VERRE issu de la collecte du verre	34 973 €
Reprise FERRAILLE issue des déchèteries	45 937 €
Reprise bacs usagés	4 822 €
Total Soutiens	378 530 €
Soutien CITEO	322 196 €
Soutien Eco Mobilier	28 637 €
Soutien Eco DDS	5 208 €
Soutien OCAD3E	22 489 €

4. Couverture des charges par les produits

	OMR	VERRE	Papiers et Emballages hors verre			Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	TOTAL
			Multimatériaux	Papiers	Emballages			
Coût aidé TTC	2 173 261 €	32 045 €	295 918 €	48 762 €	30 624 €	645 216 €	318 189 €	3 544 015 €
Total produits	30 763 €	51 108 €	350 404 €	24 674 €	13 429 €	134 965 €	97 042 €	702 385 €
Taux de couverture	1%	159%	118%	51%	44%	21%	30%	20%

5. Coûts aidés par flux de déchets

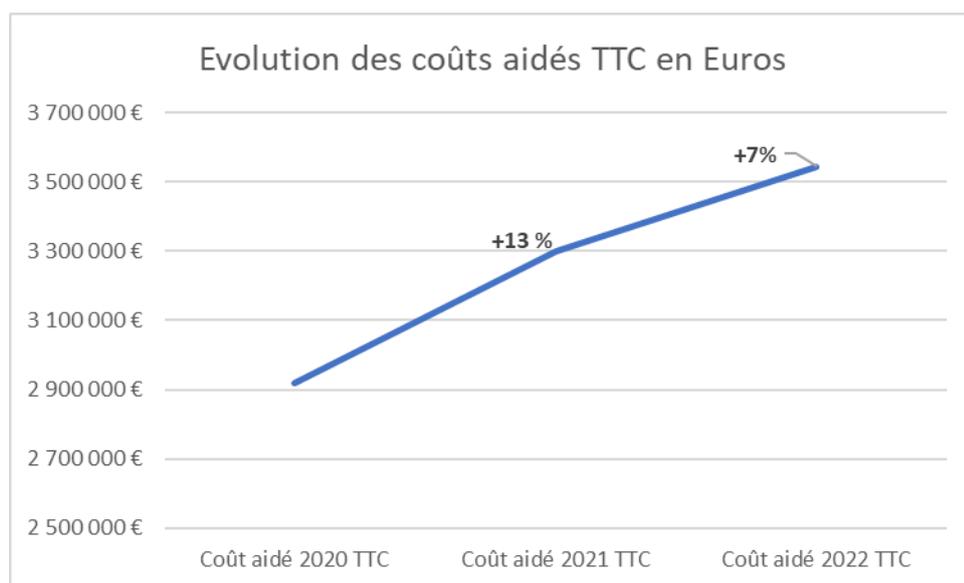
	OMR	VERRE	Multimatériaux	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	TOTAL
Coût aidé TTC /hab	59 €	1 €	8 €	1 €	1 €	17 €	9 €	96 €
Coût aidé TTC /T	303 €	24 €	195 €	271 €	360 €	79 €	193 €	192 €

6. Répartition des charges par flux et par étape technique

Postes de charges	OMR	VERRE	Tri sélectif hors verre			Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels
			Multimatériaux	Papiers	Emballages		
Charges fonctionnelles (structure, communication)	108 850 €	4 024 €	43 638 €	3 617 €	2 554 €	34 914 €	35 490 €
Prévention	3 265 €	1 093 €	1 145 €	961 €	961 €	968 €	691 €
Pré-collecte	28 061 €	9 278 €	13 408 €	6 599 €	6 402 €		
Collecte	863 381 €	62 683 €	295 905 €	35 627 €	16 824 €	269 339 €	
Transfert / Transport	52 857 €					135 178 €	
Traitement	1 060 839 €		266 118 €	21 572 €	14 886 €	287 186 €	364 834 €
Enlèvement et traitement des DDS						14 746 €	
TOTAL	2 117 253 €	77 078 €	620 214 €	68 376 €	41 627 €	742 331 €	401 015 €

7. Evolution des coûts tous flux confondus

	en Euros	par hab.	par T
Coût aidé 2020 TTC	2 919 089 €	74 €	178 €
Coût aidé 2021 TTC	3 300 685 €	89 €	193 €
Coût aidé 2022 TTC	3 544 014 €	96 €	192 €
Evolution en % 2021/2022	7,37%	6,68%	-0,32%



Les coûts ont fortement augmenté entre 2020 et 2021. Cela s'explique par la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), la mise aux normes de l'ISDND de Combau conformément aux demandes faites par les services de l'Etat, la hausse des prestations de traitement des déchets et de collecte des colonnes d'apport volontaire, la hausse du coût des assurances, l'augmentation des amortissements...

Entre 2021 et 2022 : la hausse des coûts s'explique principalement par le coût du traitement des déchets via la contribution à verser au SYMPTTOM mais également par les charges de personnel (déroulement régulier de la carrière des agents), la hausse du prix des carburants, de l'énergie et des prestations de réparation du matériel roulant.

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	992 347 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	1 567 665 €
<i>Emprunt</i>	920 000 €
<i>FCTVA</i>	112 984 €
<i>Amortissements</i>	446 386 €

Les dépenses d'investissement réalisées :

INVESTISSEMENTS 2022	DEPENSES REALISEES EN 2022
Construction du Quai de transfert	545 188 €
Camion BOM + sérigraphie	187 861 €
<i>Emprunts</i>	85 675 €
Composteurs 345L*170 + 800L*80 + Bioseaux 7L	49 012 €
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	34 154 €
Conteneurs 100 OM + 75 tri sélectif	26 136 €
Etude Elcimaï pour l'optimisation du service	25 245 €
Système de géolocalisation	12 240 €
Plaques nouvelles consignes de TRI	9 930 €
Déchèterie AUREC - Taxe d'aménagement	4 578 €
Conception du site internet	4 330 €
Etude pour la construction du Centre De Tri	3 508 €
Matériel informatique et de bureau	3 176 €
Déchèterie St-Genest Malifaux - Roulettes pour portail	1 314 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	992 347 €

Etat de la Dette :

Capital	108 819 €
Intérêts	15 433 €
TOTAL Annuités	124 252 €

IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION

- Création de supports (articles et visuels) sur différentes thématiques « déchets et tri », « compostage »... et proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux, sur Illiwap...
- Création d'une nouvelle Charte graphique
- Création d'un Nouveau site internet
- Communication hebdomadaire sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) afin de toucher un maximum de publics.
- Communication fin 2022 auprès des habitants du territoire (courrier + mémo-tri) pour les nouvelles consignes applicables au 01/01/2023
- Préparation sur le terrain de la modification des flux des colonnes emballages et papiers en colonnes flux multi matériaux
- Collage de stickers et/ou fixations de plaques sur les contenants de tri sélectif hors verre (bacs jaunes et colonnes d'apport volontaire) informant des nouvelles consignes de tri au 01/01/2023 : Tous les emballages et tous les papiers se trient
- **Lancement d'un appel à projet** auprès des communes pour **développer le compostage** de proximité individuel ou collectif avec enquête auprès des habitants et organisation de réunion publiques sur le compostage :
 - **4 réunions/formations** publiques rassemblant au total **240 participants**
 - **2 sites de compostage partagé** supplémentaires installés en 2022, **47 bio seaux** distribués
 - **154 composteurs** individuels distribués en 2022
- Proposition d'un programme d'animations gratuites (tri et recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage, visites des déchetteries et du centre de tri) à l'ensemble des habitants du territoire et des scolaires de la maternelle au collège.

En 2022, ce sont **dix interventions et animations** qui ont été effectués :

 - **3 interventions scolaires** de la maternelle au primaire auprès de l'école Jeanne d'Arc de St-Didier en Velay sur le thème du tri des déchets et du compostage, **soit 157 élèves concernés.**

- **1 visite** de l'ISDND de St-Just Malmont par **8 élèves** de classe de CM des écoles publique et privée St-Ferréol d'Auroure
 - **1 visite** de la déchèterie d'Aurec sur Loire **par 32 élèves** de classe de Grande Section de l'école maternelle publique d'Aurec sur Loire
 - **1 intervention** auprès de **6 éco-délégués** de classe de la 6^e à la 3^e du collège Les Gorges de la Loire à Aurec sur Loire sur le tri, la réduction des déchets et le compostage
 - **1 intervention** au centre de loisirs de St-Romain Lachalm sur le thème du compostage auprès de **40 enfants**.
 - **3 visites du centre de tri SUEZ** auprès d'élus et agents du syndicats, **soit 15 personnes**
- Depuis de nombreuses années, les exploitants agricoles utilisent des pneus usagés pour maintenir les bâches utilisées sur les silos d'ensilage. Jusqu'en septembre 2015, cette pratique était considérée par la réglementation française comme une solution de valorisation des pneus usagés. Il s'avère néanmoins que ces pratiques peuvent être sources de nuisances tant pour l'environnement que pour l'exploitant lui-même, notamment en raison de stocks qui s'accumulent sur tout le territoire français. **En 2022, une opération de collecte des pneus agricoles a été organisée, côté Loire, sur le territoire des Monts du Pilat.** Les objectifs de cette collecte : Optimiser les coûts de transport - Proposer un service au plus près des agriculteurs du département à moindre coût - Evacuer les stocks « orphelins » de pneus agricoles - Sensibiliser sur les techniques alternatives au lestage des bâches de silos. Ainsi, le SICTOM Velay Pilat s'est engagé avec la Fédération départementale des comités de développement à mettre à disposition une plateforme d'entreposage sur l'ISDND de ST JUST MALMONT et à assurer le chargement des camions destinées à l'enlèvement. **315 T de pneus agricoles ont été collectés en 2022.**

V. ORIENTATIONS 2023

- Participation du SICTOM Velay Pilat au groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat relatif à **la construction et à l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques** avec les EPCI membres du SYDEMER : Saint-Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC Forez Est, CC Monts du Lyonnais, CC Pilat Rhodanien et ce, en vue de la simplification du geste de tri. Les pots, barquettes et films plastiques pourront être triés et déposés dans les bacs jaunes à compter du 1^{er} janvier 2023. Le centre de tri actuel (SUEZ Firminy) n'est plus adapté en l'état.
- **Lancement d'un marché pour l'achat de colonnes aériennes et semi-enterrées** en remplacement des bacs
- **Lancement de marchés pour l'acquisition de deux camions-grue** pour la collecte des colonnes
- **Déploiement de colonnes sur l'ensemble du territoire**
- **Poursuivre la valorisation des déchets verts en filière agricole**
- **Passage à l'Extension des Consignes de Tri au 01/01/2023**
- **Simplification des consignes de tri** sélectif, 1 seule consigne applicable à tous les contenants (bacs jaunes et colonnes) au 01/01/2023 en flux multi matériaux.
- **Poursuivre le développement du compostage** de proximité individuel ou collectif.
- **Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre** pour l'agrandissement et la modernisation de la déchèterie de Saint-Just-Malmont.
- **Remplacement du local du gardien** de la déchèterie de Saint-Genest-Malifaux.
- **Poursuivre une communication efficace** sur les différentes thématiques déchets et par le biais de différents canaux